



Trier, recycler, préserver

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



DIAGNOSTIC

Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

TABLE DES MATIÈRES

1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : DÉFINITIONS ET CADRES RÉGLEMENTAIRES

1.1 Définitions et notions principales – page 8

1.1.1 Différence entre prévention et gestion des déchets – page 9

1.1.2 Les deux types de prévention des déchets – page 9

1.2 Cadre réglementaire et législatif – page 10

1.2.1 Échelon supranational : la directive cadre européenne de 2008 – page 10

1.2.2 Échelon national : Lois Grenelle, TEPCV et Plan National de Prévention des Déchets – page 11

1.2.3 Échelon régional : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – page 11

1.2.4 Les programmes locaux de prévention : PLP, PLPD et PLPDMA – page 11

2. DIAGNOSTIC/ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

2.1 Présentation du territoire – page 13

2.1.1 Des villages et des Communes unis dans la CoCoKo aujourd'hui – page 13

2.1.2 Population et évolution démographique – page 14

2.1.3 L'économie du territoire – page 17

2.1.4 Un territoire rural et riche de sa terre fertile – page 17

2.1.5 Un territoire dynamique, riche de ses ressources et de sa diversité culturelle – page 19

2.2 Gisements des déchets ménagers et assimilés – page 20

2.2.1 Au niveau de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland – page 20

2.2.2 Déchets des professionnels – page 27

2.2.3 Zoom sur les communes – page 28

2.2.4 Les écoles et les périscolaires – page 30

2.2.5 Les crèches et micro crèches – page 32

2.2.6 Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – page 32

2.3 Organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés – page 33

2.3.1 Les services en place – page 33

2.3.2 Mode de financement du service – page 34

2.3.3 Coût d'élimination des déchets – page 35



2.4 Actions portées par la collectivité – page 38

- 2.4.1 Autour du compostage – page 38
- 2.4.2 Ateliers de sensibilisation à l'environnement – page 40
- 2.4.3 Kits pédagogiques et visites du centre de tri – page 40

2.5 Actions éco-exemplaire – page 41

- 2.5.1 Au niveau Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland – page 41
- 2.5.2 Au niveau des communes – page 42
- 2.5.3 Au niveau des écoles – page 45
- 2.5.4 Au niveau des accueils périscolaires – page 47
- 2.5.5 Au niveau des crèches et micro-crèches – page 47

2.6 Co-construction du programme – page 48

- 2.6.1 Concertation citoyenne – page 48
- 2.6.2 Groupe de travail « élus » – page 50
- 2.6.3 Rencontre avec les autres acteurs – page 50
- 2.6.4 Concertation en interne – page 50

2.7 Bilan – page 51

- 2.7.1 Constats majeurs du diagnostic – page 51
- 2.7.2 Analyse AFOM des déchets verts et des biodéchets – page 53

2.8 Données de référence et potentiel d'évitement – page 55

- 2.8.1 L'étude MODECOM 2007 – page 55
- 2.8.2 Caractérisations 2015 et 2018 des OMR de la CoCoKo – page 58
- 2.8.3 Gisement d'évitements et potentiel de réduction – page 63

3. CONCLUSION



LISTE DES FIGURES

- Figure 1** : Différence entre gestion et prévention des déchets
- Figure 2** : Représentation des 3 piliers du développement durable
- Figure 3** : Cadre normatif synoptique
- Figure 4** : Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA
- Figure 5** : Localisation de la CoCoKo dans le Bas-Rhin
- Figure 6** : Cartographie du territoire
- Figure 7** : Évolution de la population du territoire de 1900 à 2016
- Figure 8** : Photo illustrant la commune de Kuttolsheim
- Figure 9** : Cours à l'École de Musique du Kochersberg
- Figure 10** : Festival Art et Lumière à Furdenheim
- Figure 11** : Répartition des déchets en kg/hab./an en fonction de leur catégorie
- Figure 12** : Comparaison des déchets quotidiens produits sur le territoire par rapport à la moyenne départementale et nationale
- Figure 13** : Comparaison des Déchets Occasionnels des ménages (DOM) produits sur le territoire par rapport à la moyenne départementale et nationale
- Figure 14** : Production d'OMR en kg/hab./an
- Figure 15** : Comparaison du tri sélectif produit sur le territoire par rapport à la moyenne départementale et nationale
- Figure 16** : Évolution des ratios des déchets « quotidiens » en kg/hab./an
- Figure 17** : Évolution des déchets verts dans les déchetteries et les points verts en kg/hab./an
- Figure 18** : Évolution des déchets verts (en kg/hab./an) collectés en déchetteries et aux points verts de Willgottheim et Reitwiller
- Figure 19** : Déchets verts en kg/hab. en 2015
- Figure 20** : Évolution des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) en kg/hab./an
- Figure 21** : Évolution des ratios en déchetteries en kg/hab./an (hors déchets et DDS)
- Figure 22** : Évolution de la fréquentation des déchetteries en passages/hab./an
- Figure 23** : Déchets recyclables produits mensuellement par les mairies
- Figure 24** : Déchets produits mensuellement par les services techniques
- Figure 25** : Utilisation des déchets dangereux issus d'activités de bricolage
- Figure 26** : État des lieux de la scolarité dans le Kochersberg (2013)
- Figure 27** : Déchets produits mensuellement par les écoles
- Figure 28** : Carte localisant les micro-crèches (M) et les crèches parentales (P) du territoire
- Figure 29** : Photo de l'accès au point vert de Willgottheim
- Figure 30** : Recettes finançant le service enlèvement des Ordures Ménagères
- Figure 31** : Évolution des dépenses liées à l'élimination des OMR, tri sélectif, verre et DOM ramenées au nombre d'habitants
- Figure 32** : Guide du compost
- Figure 33** : Photo d'un atelier sur le compostage organisé à Pfettisheim en 2012
- Figure 34** : Photo d'un atelier sur le compostage en pied d'immeuble à Ittenheim en 2017
- Figure 35** : Photo de la chaîne du tri prise à l'usine ALTEM de Strasbourg
- Figure 36** : Photo prise lors de l'opération « Plantons 2017 »
- Figure 37** : Type de déchets compostés par les communes
- Figure 38** : Pratique des communes concernant la gestion de leur gazon tondu
- Figure 39** : Pourcentage de communes utilisant du papier recyclé
- Figure 40** : Pourcentage de communes utilisant de l'eau du robinet lors des réunions ou des manifestations
- Figure 41** : Pourcentage de communes utilisant de la vaisselle réutilisables lors d'événements
- Figure 42** : Retour des questionnaires
- Figure 43** : Comparaison des réponses à la question « Que faites-vous des déchets verts ? »
- Figure 44** : Photo des ateliers participatifs organisés en septembre 2017
- Figure 45** : Résultats de la caractérisation 2018 en kg/hab./an
- Figure 46** : Comparaison entre la caractérisation nationale de 2007 et celles effectuées sur le territoire en 2015 et 2018
- Figure 47** : Regroupement des déchets par catégorie et comparaison en pourcentage entre la caractérisation nationale de 2007 et celles effectuées sur le territoire en 2015 et 2018
- Figure 48** : Potentiel valorisable par catégorie de déchets en kg/hab./an



LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** : Répartition de la population en fonction de la taille des communes
Tableau 2 : Répartition de la population en fonction de la tranche d'âge
Tableau 3 : Répartition de la population en fonction de la catégorie socioprofessionnelle
Tableau 4 : Population scolarisée en fonction de la tranche d'âge
Tableau 5 : Répartition de la population en fonction du diplôme le plus élevé obtenu
Tableau 6 : répartition des établissements actifs par secteur d'activité
Tableau 7 : Évolution des tonnages depuis 2010 par type de déchets
Tableau 8 : Évolution des ratios depuis 2010 par type de déchets
Tableau 9 : Résultats extraits de la grille diagnostic labellisation Éco-École concernant les déchets produits par les écoles
Tableau 10 : Subventions des éco-organismes
Tableau 11 : Recettes provenant de la revente des matériaux
Tableau 12 : Évolution des coûts d'élimination des déchets de 2010 à 2016
Tableau 13 : Coût de traitement à la tonne et par habitant en 2016 (hors collecte, frais de gestion et recettes)
Tableau 14 : Évolution des dépenses liées aux points verts
Tableau 15 : Résultats extraits de la grille diagnostic labellisation concernant les actions de prévention mises en place dans les écoles
Tableau 16 : Composition moyenne nationale des ordures ménagères résiduels et ratio produits en kg/hab./an
Tableau 17 : Bilan des catégories de déchets pouvant faire l'objet d'opérations de prévention à la source
Tableau 18 : Bilan des apports en déchetteries en France en 2007
Tableau 19 : Classement des déchets en fonction des catégories et sous catégories MODECOM
Tableau 20 : Résultats des caractérisations de 2015 et 2018 et évolution
Tableau 21 : Gisement d'évitements prioritaires et objectif de réalisation pour atteindre 102 kg/hab./an de réduction de déchets en 2023 (par rapport à 2010)

LISTE DES ACRONYMES

- ACR +** : Association des Cités et Régions pour le recyclage et la Gestion Durable des Ressources
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie
AFOM : Atout Faiblesses Opportunités Menaces
AMAP : Association pour le maintien d'une Agriculture Paysanne
CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CCKA – CoCoKo : Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
DMA : Déchets ménagers et Assimilés
DOM : Déchets Occasionnels des Ménages
EMK : École de Musique du Kochersberg
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
Loi NOTRe : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république
Loi TECV/LTEC : Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Écologique pour la croissance Verte
MEEDDAT : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire
MIK : Médiathèque Intercommunale du Kochersberg
MODECOM : Méthode de Caractérisation sur ordures ménagères
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAV : Point d'Apport Volontaire
PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial
PDPD : Plan Départemental de Prévention des Déchets
PDPDMA : Plan Départemental de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PLPD ou PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLUi : Programme Local d'Urbanisme Intercommunal
PNPD : Plan National de Prévention des Déchets
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RI : Redevance incitative
SDEA : Syndicat de Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle



GLOSSAIRE

Déchets dits assimilés : regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du code général des Collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : sont les déchets issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique. On entend par déchets d'équipements électriques et électroniques, tous les composants, sous-ensembles, et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut.

Déchets dangereux : sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R541-8 du code de l'Environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures, etc.), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques, etc.) ou gazeuse.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : sont des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés ne relèvent pas de ce périmètre.

Déchets Occasionnels des Ménages (DOM) : désigne les déchets collectés en déchetterie et aux points verts.

Déchets verts : désigne un déchet végétal résultant de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc.).

Gisement de déchets : quantité des déchets ménagers ou industriels produits et collectés pour un territoire défini.

Ordures Ménagères Résiduelle (OMR) : désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise.



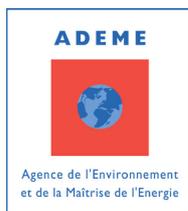
CCES : la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a pour rôle d'intégrer le point de vue de différents acteurs du domaine dont l'adhésion est nécessaire pour la mise en œuvre des actions. La CCES remet des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA.

Elle se compose de :

1. Élu référent du PLPDMA

Luc HUBER, Maire délégué de Pfettisheim, Membre du Conseil Communautaire et de la commission environnement

2. Structures, Chambres Consulaires et Associations faisant parties de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi :



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



3. Équipe projet :

Luc HUBER : Élu référent du PLPDMA

Yannick WINTER : Directeur Général des Services

Lydie VANDON : responsable du Service Environnement

Laura PERRIN : chargée de mission programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Thomas HUSSENET : présent au sein de la collectivité d'avril à décembre 2017, a contribué à l'élaboration du diagnostic et a animé les ateliers participatifs de septembre 2017.



1. PRÉVENTION DES DÉCHETS : DÉFINITIONS ET CADRES RÉGLEMENTAIRES

1.1 Définitions et notions principales

L'article L541-1-1¹ du code de l'environnement précise la terminologie en matière de déchets dans le droit français définit les termes ci-dessous :

- **déchet :**
« toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».
- **prévention :** « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :
 - la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
 - les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
 - la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».
- **gestion des déchets :**
comprend « la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets ; plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final ».
D'autres termes, y sont également définis, tel que le recyclage, le réemploi, la valorisation, etc.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont définis par le code général des collectivités Territoriales (CGCT) à partir de l'article L2224-13 et 14².

En résumé le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers doit assurer la gestion :

- des déchets produits par les ménages,
- des déchets produits par la collectivité elle-même (espaces verts, balayage de la voirie, etc.), des déchets d'origines artisanale ou commerciale qui sont collectés par la même voie que les ordures ménagères, et ayant les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers mais ne résultant pas directement de l'activité des professionnels.

Selon la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992³ relative à l'élimination des déchets, pour l'élimination des déchets résultants directement de l'activité professionnelle, les professionnels doivent faire appel à un prestataire privé. Cependant, pour l'élimination des déchets d'emballage et des déchets assimilés ménagers, les professionnels ont le choix entre faire appel à un prestataire privé ou faire appel au service public (à condition que cela n'entraîne pas de contraintes techniques particulières).

¹Lien vers l'article L541-1-1 du code de l'environnement, Légifrance

²Lien vers la section Ordures ménagères et autres déchets

³Lien vers la Loi n°92-646 du 13 juillet 1992, Légifrance



1.1.1 Différence entre prévention et gestion des déchets

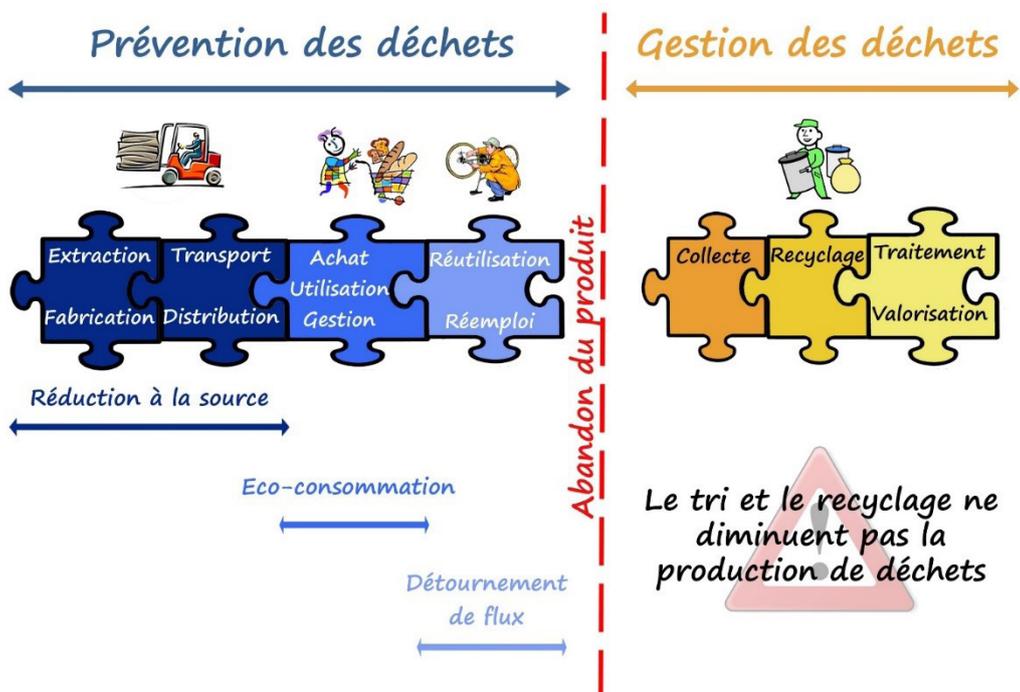
Les déchets ménagers et assimilés sont les déchets dont la collectivité territoriale doit assurer la collecte et le traitement. En lien avec les définitions précédentes, la prévention des déchets concerne donc tout ce qui est en amont de la création du déchet (défini par l'abandon ou l'intention d'abandonner). La gestion concerne donc les étapes en aval.

La frontière entre prévention et gestion est donc définie par l'abandon, le fait de jeter un produit en vue de son élimination ou de son recyclage (figure 1).

Le recyclage est fréquemment et spontanément considéré comme une action de prévention alors qu'il fait partie de la gestion des déchets. Cette confusion peut s'expliquer par le fait que le recyclage vise à produire de nouvelles ressources pour la production, étape faisant partie de l'amont dans la chaîne.

Figure 1 : différence entre gestion et prévention des déchets

Source : site internet de la Communauté de Communes de la Vezouze



1.1.2 Les deux types de prévention des déchets

La prévention **quantitative** vise à une **réduction des quantités de déchets produits**. La prévention **qualitative** ambitionne de **réduire la nocivité des déchets produits**. En d'autres termes, celle-ci cherchera à produire moins de déchets dangereux et/ou des déchets moins dangereux.

Ainsi la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets peut permettre de diminuer les impacts environnementaux de nos modes de vie, et ce, dans différents types de sociétés. En intégrant les dimensions sociales et économiques, la prévention des déchets représente donc une opportunité de développer et de porter un projet de développement durable.

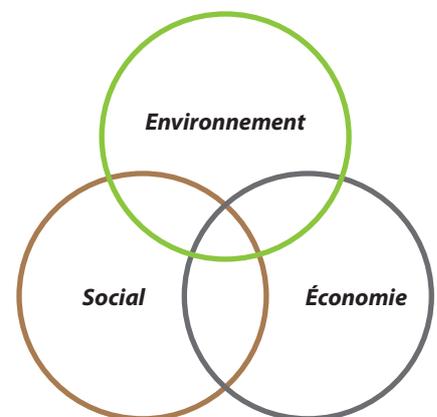


Figure 2 : Représentation des 3 piliers du développement durable



1.2 Cadre réglementaire et législatif

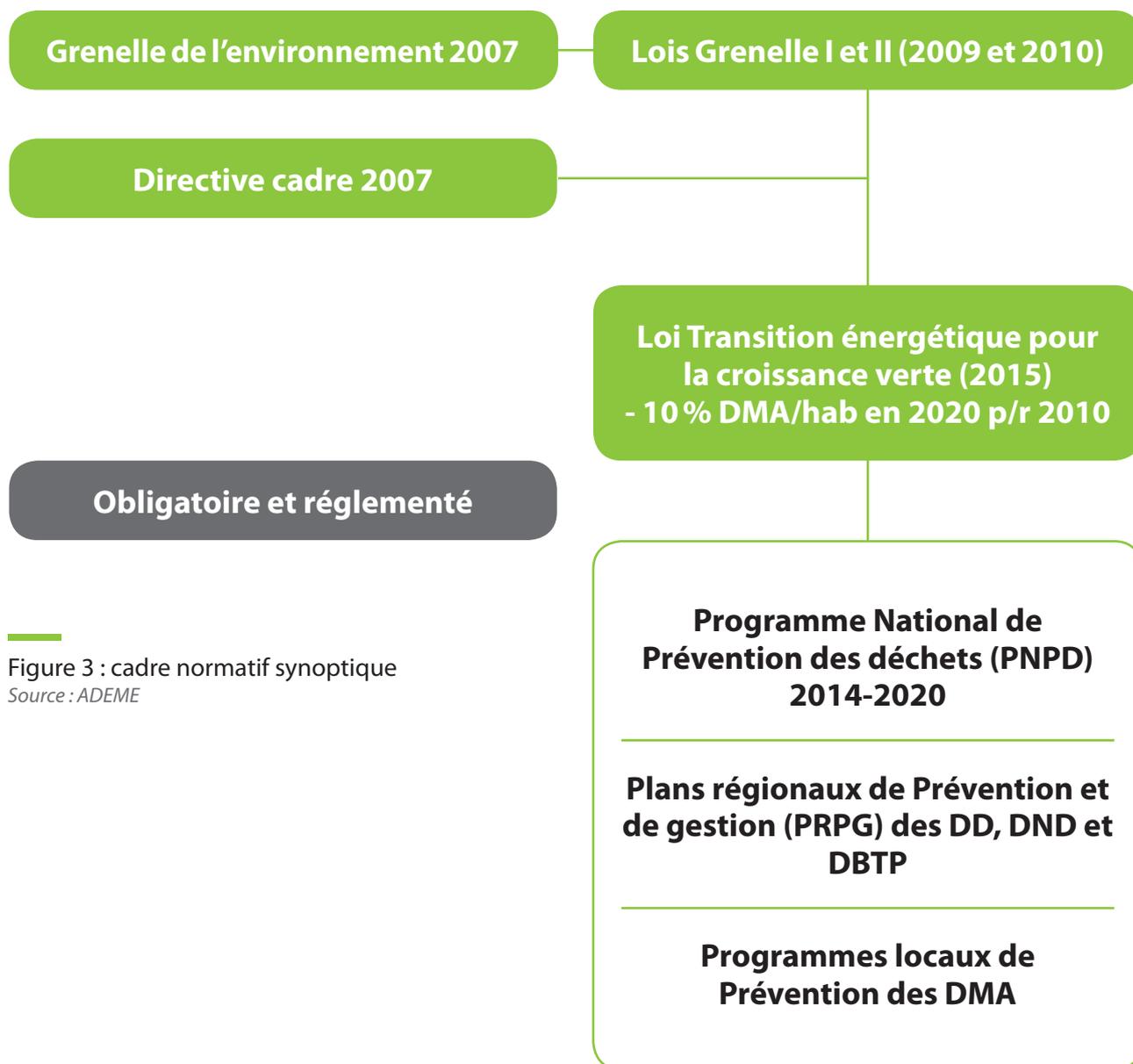


Figure 3 : cadre normatif synoptique
Source : ADEME

1.2.1 Échelon supranational : la directive cadre européenne de 2008

La directive 2008/98/CE du parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets⁴ précise un certain nombre de définitions et établit un certain nombre de principes. De manière fondamentale, elle instaure une hiérarchie des déchets pour les états membres de l'Union :

- la réduction (ou prévention) doit primer sur la gestion,
- en terme de gestion, une hiérarchie des modes de traitement doit être respectée : la préparation en vue de la réutilisation prime sur la valorisation qui elle prime sur l'élimination. Ainsi l'élimination doit être le dernier recours.

⁴ lien vers la directive cadre européenne 2008/98/CE



1.2.2 Échelon national : lois Grenelles, TEPCV et Plan National de Prévention des Déchets

La directive européenne a commencé à être retranscrite dans le droit français via les lois dites « Grenelle » (2009, 2010) et les articles subséquents dans le code de l'environnement. En accord avec la directive cadre également, la France s'est dotée d'un Programme National de Préventions des Déchets (PNPD) pour la période 2014-2020. Il concerne tous les acteurs et toutes les catégories de déchets et a pour but de découpler croissance économique et production de déchets. Il fixe pour cela des objectifs chiffrés sur l'ensemble des catégories de déchets (DMA, déchets d'activité économique, déchets du BTP) et des actions concrètes pour y parvenir. Concernant les DMA, l'objectif de réduction visé est de 7 % entre 2010 et 2020.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) a fixé un objectif encore plus ambitieux, portant le niveau de réduction à atteindre à -10 % sur la même période (2010-2020), au niveau des ratios de DMA (en kg de DMA produits par habitant et par an).



1.2.3 Échelon régional : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe ; 2015) a entraîné la création de nouvelles compétences et la redistribution d'un certain nombre d'autres compétences entre les collectivités territoriales de différents échelons.

Ainsi les nouvelles « grandes régions » ont été dotées de compétences en matière de déchets et d'économie circulaire. Elles doivent élaborer et mettre en œuvre un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce programme couvrira l'ensemble des catégories de déchets (DMA, déchets industriels, du BTP, etc.) et sera un volet opérationnel du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). La Région Grand Est a commencé à élaborer son PRPGD en 2017. Le rétroplanning envisage que le plan soit adopté fin 2019 pour être opérationnel à partir de début 2020.

Source : présentation orale de Mme G. Erhart, chargée de mission prévention des déchets à la Région Grand Est, réunion « le rendez-vous du tri » organisée par Éco-emballages pour les EPC régionaux le 1^{er} juin 2017.

1.2.4 Les programmes locaux de prévention : PLP, PLPD et PLPDMA

D'après la loi du 13 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 », les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA devaient définir, au plus tard au 1^{er} janvier 2012, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Cette obligation a notamment conduit à la réalisation sur le territoire national de plusieurs centaines de Programmes Locaux de Prévention (PLP). Les collectivités territoriales qui ont volontairement choisi de mettre en œuvre cette démarche n'y étaient pas strictement obligées car aucun décret ne mettait en application cette loi. Ces collectivités volontaires ont cependant pu bénéficier de soutiens financier et technique de la part de l'ADEME pour la réalisation de leurs programmes locaux.

Le décret « PLPDMA » n° 2015-662⁵ relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est paru au Journal Officiel le 14 juin 2015. Il stipule que « Les PLPDMA [...] ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs » (Art. R. 541-41-19 du CE). Il précise par ailleurs les modalités de réalisation et de mise en œuvre d'un PLPDMA. Ainsi, d'un point de vue légal, ce décret a rendu strictement obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA pour tous les EPCI avec les compétences de collecte et/ou de traitement des déchets.



Un PLPDMA peut ainsi être défini comme un ensemble d'actions opérationnelles élaborées :

- à la suite d'un diagnostic du territoire effectué et partagé avec les acteurs concernés
- en cohérence avec le plan départemental ou régional de prévention (leur existence n'est cependant pas une condition nécessaire).

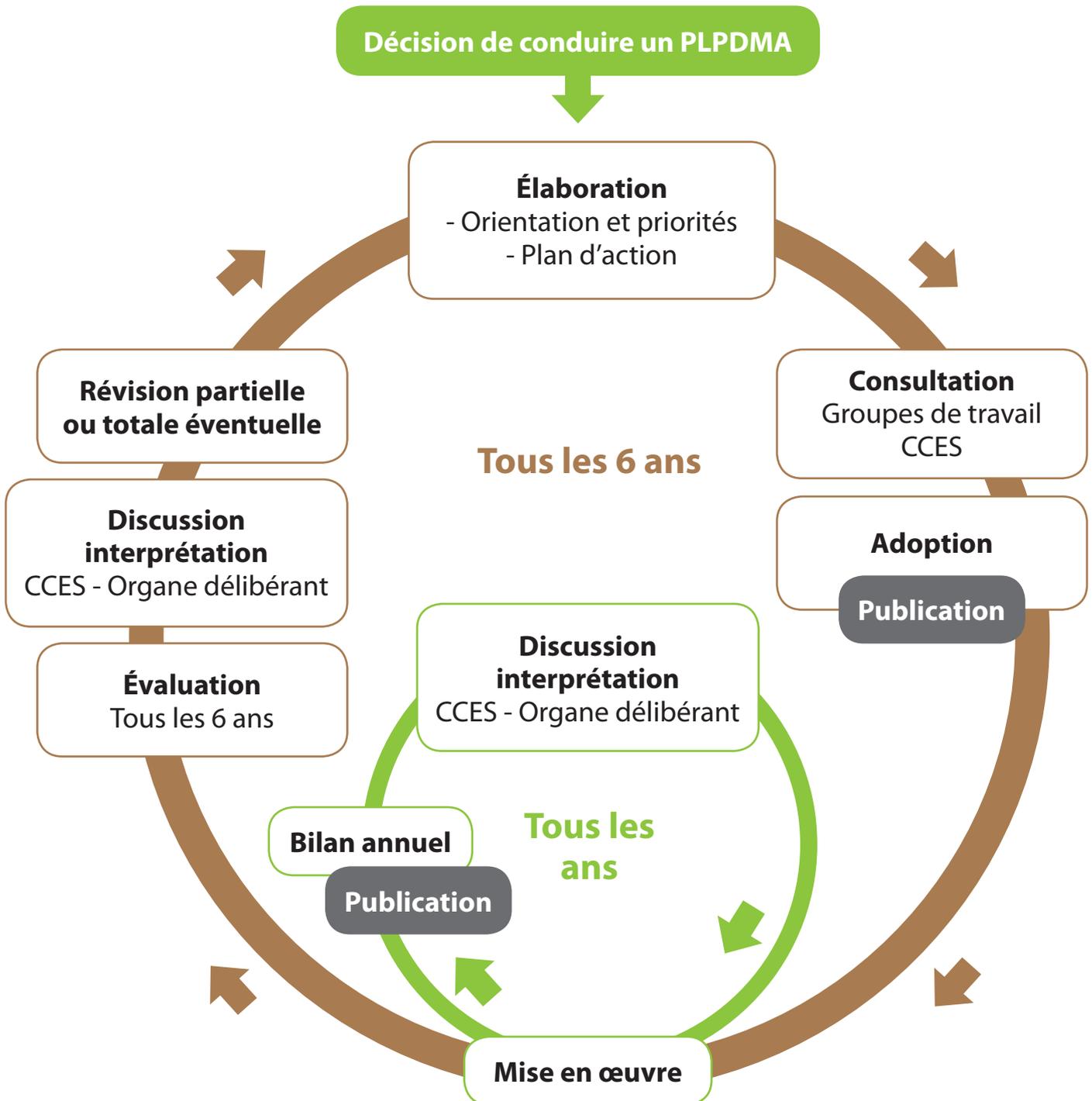


Figure 4 : cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA

Source : ADEME



2. DIAGNOSTIC/ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

2.1 Présentation du territoire

2.1.1 Des villages et des communes unis dans la CoCoKo aujourd'hui

La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland (CoCoKo ou CCKA) est née en 2013 de la fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg et de la Communauté de Communes Ackerland. Le territoire se situe entre la vallée de la Zorn au nord et la vallée de la Bruche au sud. Il est également limitrophe de l'Eurométropole à l'Est.



Figure 5 : localisation de la CoCoKo dans le Bas-Rhin

Source : CD 67

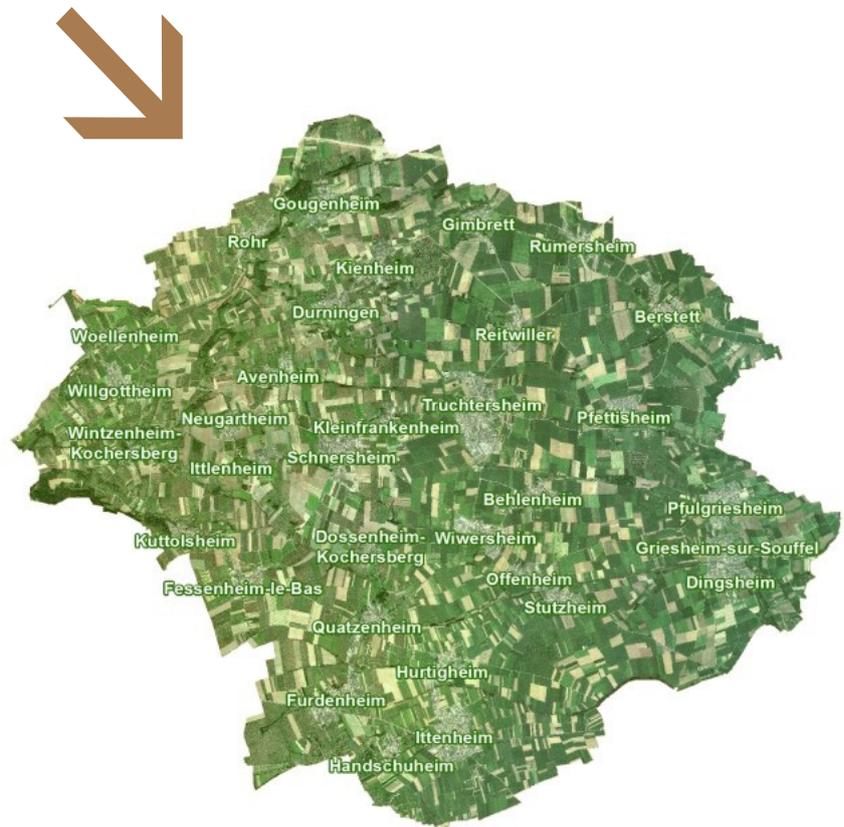


Figure 6 : cartographie du territoire

Source : service SIG/Cartographie, CoCoKo



Situé entre Strasbourg et Saverne, le territoire est structuré par trois axes routiers, rémanents d'anciennes voies romaines, qui le traversent et/ou l'encadrent (la RD1004 au sud et à l'ouest, l'A4 au nord et à l'est et la RD41 qui le traverse). À noter que le projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO) impacterait directement le territoire en le traversant dans sa partie sud-est.

La Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland regroupe aujourd'hui 23 communes, réparties en 33 villages sur une superficie de 134 km². Sa densité de population était de 185 habitants au km² en 2014 pour près de 25 000 habitants, soit 10 000 foyers, ce qui en fait l'une des communautés de communes les plus importantes du Bas-Rhin. Le bourg-centre du territoire est la commune de Truchtersheim. Le territoire est composé de petites communes de moins de 4 000 habitants.

Tableau 1 : répartition de la population en fonction de la taille des communes

Sources : INSEE

Tranche de population*	Nombre de communes	Population en 2016	
		En habitant	En %
Entre 0 et 1000 hab.	13	7 179	29,2
Entre 1000 et 2000 hab.	7	8 981	36,6
Entre 2000 et 4000 hab.	3	8 392	34,2
Plus de 4000 hab.	0	0	0,0
Total	23	24 552	100

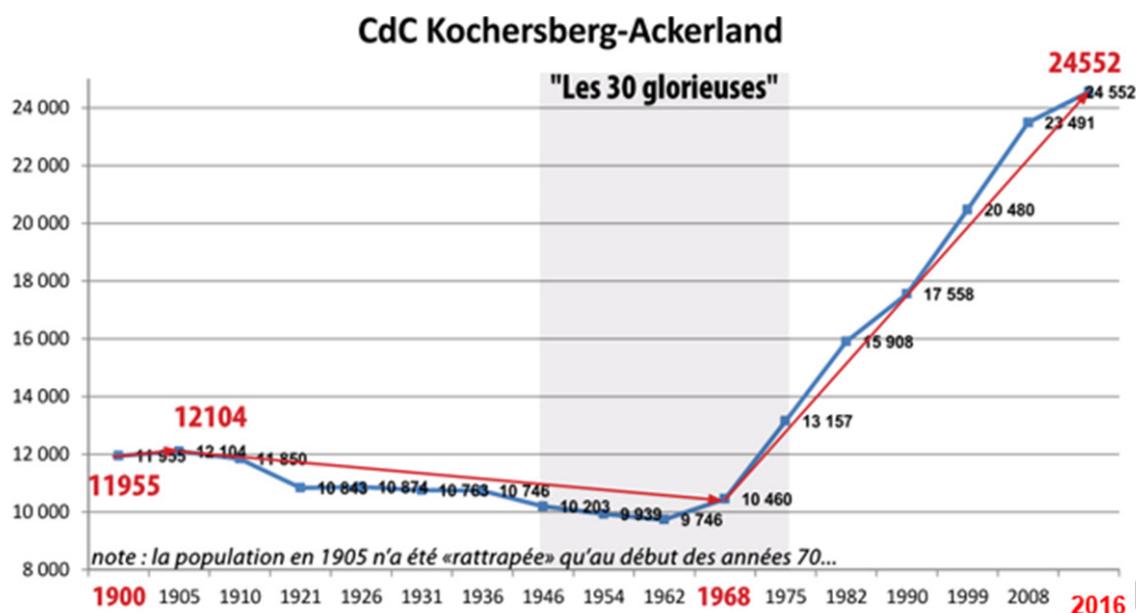
*afin de pouvoir harmoniser les données, les communes de Pfettisheim et de Truchtersheim-Behlenheim ont été comptabilisées comme une seule commune bien que le regroupement officiel ait eu lieu en 2017

2.1.2 Population et évolution démographique

La population du territoire du Kochersberg et de l'Ackerland a très fortement augmenté depuis 1968 passant de 10 460 habitants à 24 552 habitants en 2016, soit une croissance de 135 % sur près de 50 ans.

Figure 7 : évolution de la population du territoire de 1900 à 2016

Source : INSEE et présentation du PLUI de la Communauté de communes du Kochersberg



Ceci a entraîné une densification du territoire et une augmentation du nombre de logements, qui sont passés de 2 514 en 1968 à 10 421 en 2014 (+315 %). Cette forte évolution s'explique par le fait que si le nombre d'habitants a augmenté, le nombre moyen d'occupants par résidence principale a diminué, passant de 4,2 occupants en moyenne en 1968 à 2,5 occupants en 2014. Actuellement, 57 % des foyers du Kochersberg et de l'Ackerland sont composés d'une ou de deux personnes, ce qui représente 38 % de la population. Or, le territoire est composé majoritairement de grandes habitations de 5 pièces ou plus (64 %) et les logements d'une ou deux pièces sont très minoritaires (moins de 5 % des logements). La densité est donc relativement faible sur le territoire. Pour le moment la prédominance des habitats individuels demeure (ils représentent 77 % des habitations du Kochersberg), mais la part des logements collectifs augmente. Ils représentent depuis 2006, 50 % des logements construits. À noter que les projections à 2030 estiment que la population continuerait à croître pour atteindre les 30 000 habitants : ceci nécessiterait la création de 1 200 logements supplémentaires.

Même si de plus en plus de logements s'orientent vers le locatif, plus de 80 % des ménages du territoire étaient propriétaires de leur résidence principale en 2014. Aujourd'hui, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent près d'un quart des habitants de la CoCoKo. Ce vieillissement de la population s'explique en partie par l'accès à la propriété et au logement qui est difficile pour les jeunes en raison de l'augmentation du prix du foncier ces dernières décennies.

Tableau 2 : répartition de la population en fonction de la tranche d'âge

Sources : INSEE

Tranches d'âges	2014	%
Ensemble	24 755	100,00
0 à 14 ans	4545	18,40
15 à 29 ans	3532	14,30
30 à 44 ans	4932	19,90
45 à 59 ans	5808	23,50
60 à 74 ans	4119	16,60
75 ans et plus	1819	7,00

La Communauté de Communes se compose en grande partie d'habitants de catégorie sociales professionnelles supérieures : selon l'INSEE, la médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 26 482 € en 2014 (contre 20 369 € en France sur la même période) avec un taux de pauvreté proche de 5 % (contre 14,3 % au niveau national) et un taux de chômage inférieur à 6 % (contre 10 % au niveau national en 2014). En 2015, le salaire net moyen horaire était de 16,40 € (contre 14,60 € au niveau national) et plus des ¾ des foyers fiscaux étaient imposés en 2014.



Tableau 3 : répartition de la population en fonction de la catégorie socioprofessionnelle

Sources : INSEE

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle	2014	%
Agriculteurs exploitants	315	1,60
Artisans, commerçants, chefs entreprise	815	4,00
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 823	14,00
Professions intermédiaires	3 718	18,50
Employés	3 004	14,90
Ouvriers	1 696	8,40
Retraités	5 468	27,10
Autres personnes sans activité professionnelle	2 311	11,50
TOTAL	20 151	100,00

La population est principalement composée de retraités, de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Concernant la scolarité, 93 % des enfants âgés de 2 à 17 ans qui habitent sur le territoire sont scolarisés et plus de la moitié des personnes âgées de 18 à 24 ans sont encore en études :

Tableau 4 : population scolarisée en fonction de la tranche d'âge

Sources : INSEE

Tranches d'âges	Population	Population scolarisée	Population scolarisée en %
2 à 5 ans	1 107	801	72,40
6 à 10 ans	1 574	1 557	98,90
11 à 14 ans	1 385	1 377	99,40
15 à 17 ans	914	902	98,70
18 à 24 ans	1 560	894	57,30
25 à 29 ans	1 058	62	5,90
30 ans ou plus	16 678	111	0,70
TOTAL	24 276	5 704	23,50

La population du territoire est globalement éduquée au regard des diplômes les plus élevés de la population non scolarisée de 15 ans et plus en 2014 :

Tableau 5 : répartition de la population en fonction du diplôme le plus élevé obtenu

Sources : INSEE

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2014	%
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB	18,2
CAP ou BEP	27,1
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	18,2
Diplôme de l'enseignement supérieur	36,5



2.1.3 L'économie du territoire

Le tissu économique du territoire est relativement restreint : la plupart de la population se rend sur les pôles économiques proches pour travailler ce qui entraîne d'importantes migrations pendulaires. La CCKA est un territoire à vocation principalement résidentielle où seulement 16 % des actifs travaillent sur leur commune de résidence. Les offres en services et commerces de proximités restent assez bien développées : quatre grandes zones d'activités (Truchtersheim, Wiwersheim, Furdenheim et Ittenheim) et une dizaine de petites zones artisanales sont présentes sur le territoire. Selon les données de l'INSEE, le territoire disposait de 2287 établissements actifs au 31/12/2015 répartis de la façon suivante :

Tableau 6 : répartition des établissements actifs par secteur d'activité

Sources : INSEE

Établissements actifs	CCKA		Comparaison France	
	%	2287	%	6 561 892
Agriculture	11,70	268	6,00	393 714
Industrie	5,20	120	5,30	347 780
Construction	9,00	205	10,10	662 751
Commerce, transports et services divers	61,30	1 401	64,80	4 252 106
dont commerce et réparation automobile	16,80	385	16,20	688 841
Administration publique, enseignements, santé et action sociale	12,80	293	13,80	905 541

La majorité de ces établissements sont des petites structures qui n'ont pas de salarié (74 %) mais le territoire compte aussi 8 établissements de plus de 50 salariés.

2.1.4 Un territoire rural et riche de sa terre fertile

Le Kochersberg est fait de paysages vallonnés proches du Piémont des Vosges. Et il se dit que le roi Louis XIV, en arrivant de Paris se serait écrié « quel beau jardin », en découvrant la plaine d'Alsace du haut du col de Saverne, et en ayant donc le Kochersberg en premier plan. Le point culminant est le Mont Kochersberg (301 mètres).

Même s'il évolue depuis plusieurs années vers la « rurbanité », le territoire est essentiellement rural. Par le passé, les villages se sont dessinés autour des clochers, avec de grand corps de fermes traditionnels alsaciens au cœur des communes. Depuis quelques années, des habitants plus urbains se sont installés sur le territoire en raison de son caractère rural et de sa proximité avec Strasbourg. Des lotissements ont progressivement émergé autour des villages pour accueillir cette nouvelle population.

Considéré pendant des années comme « le grenier à blé de Strasbourg », le Kochersberg est reconnu pour ses terres agricoles très riches, réputées pour être parmi les plus fertiles d'Alsace. Cela s'explique notamment par la géologie des sols, enrichis par des limons. Un désavantage qui en découle est lié à la faible capacité de rétention hydrique de ces sols, expliquant les lessivages possibles, notamment les coulées de boues, régulières sur le territoire.

En termes d'activités économiques, l'agriculture domine toujours sur le territoire : on compte presque 270 exploitations sur la Communauté de Communes du Kochersberg dont 22 fermes ouvertes aux visites, deux producteurs bio et une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Le secteur agricole est fortement représenté : de nombreux élus dans la CoCoKo sont eux-mêmes agriculteurs.





Figure 8 : photo illustrant la commune de Kuttolsheim

Le Kochersberg est traversé par la rivière de la Souffel dont l'état chimique de son cours d'eau et de ses affluents est qualifié de « pas bon » d'après les normes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et son état écologique de « mauvais ». Par conséquent son état global est de niveau « pas bon ». Cette situation préoccupante a amené la création du contrat de partenariat « Souffel 2027 » dont l'objectif est de reconquérir une bonne qualité des eaux du bassin de la Souffel. Sont impliqués dans ce programme, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le SDEA, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Chambre d'Agriculture et le SIVU du bassin de la Souffel⁶. Pour atteindre le bon état de la qualité des eaux du bassin versant, les objectifs fixés sont les suivants :

- réduire les flux de nitrates et de produits phytosanitaires,
- améliorer les conditions d'hydromorphologie,
- améliorer la qualité chimique des cours d'eau.

La Mission d'animation de protection des eaux souterraines et superficielles du SDEA met en œuvre des actions pour reconquérir la qualité de la ressource en eau auprès de 3 principaux publics utilisateurs de pesticides et d'engrais azotés : le monde agricole, les collectivités et gestionnaires d'espaces ainsi que les particuliers. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont pu être menées sur le territoire, compatibles avec la prévention des déchets.



⁶ Le SIVU a été dissolu en 2018, mais cette compétence a été reprise par la Communauté de Communes du Kochersberg qui l'a déléguée au SDEA (pilié «Grand cycle de l'eau»)



2.1.5 Un territoire dynamique, riche de ses ressources et de sa diversité culturelle

La Communauté de communes gère l'École de Musique du Kochersberg (EMK) qui forme plus de 400 élèves grâce à une équipe pédagogique de 30 professeurs. En plus des auditions, l'EMK participe ou organise différents événements au cours de l'année et participe à de nombreuses fêtes de villages.



Figure 9 : cours à l'École de Musique du Kochersberg

La CoCoKo compte également 7 bibliothèques/médiathèques sur son territoire via le réseau Ko'libris, la plus importante étant la Médiathèque Intercommunale du Kochersberg (MIK). La MIK est un lieu de lecture mais également un lieu d'échanges et de rencontres. Elle propose des animations, soirées jeux, des spectacles, etc. C'est un lieu fréquenté et apprécié des petits et grands qui dispose déjà de quelques livres et revues sur la réduction des déchets. Pour mettre en avant les attraits touristiques du territoire, la collectivité dispose d'un Office de Tourisme situé dans le bâtiment de l'esKapade à Truchtersheim. « Le Beau Jardin » référence les offres d'hébergements et de restaurations, mais aussi les activités, les visites et les différentes animations proposées sur le territoire pour mettre en avant le patrimoine historique, culturel, agricole et commercial du Kochersberg.

Le territoire est également très dynamique grâce à de nombreuses associations qui organisent des manifestations culturelles et sportives tout au long de l'année. Il en existe en effet plus de 350 sur tout le territoire. Le trail du Kochersberg, le Festival La Grange Rock ou encore la fête du village Art et Lumière pour n'en citer que 3 font parti des événements drainant un public important sur le territoire. Les marchés de Noël et les Messtis organisés chaque année dans plusieurs communes par une collectivité ou une association sont également des événements très attendus et appréciés du public. Des animations pour petits et grands ainsi qu'un cortège dans certains cas, viennent égayer ces journées placées sous le signe de la fête.



Figure 10 : festival Art et Lumière à Furdenheim

Sources : site Internet de l'ACSL Furdenheim



2.2 Gisements des déchets ménagers et assimilés

2.2.1 Au niveau de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland

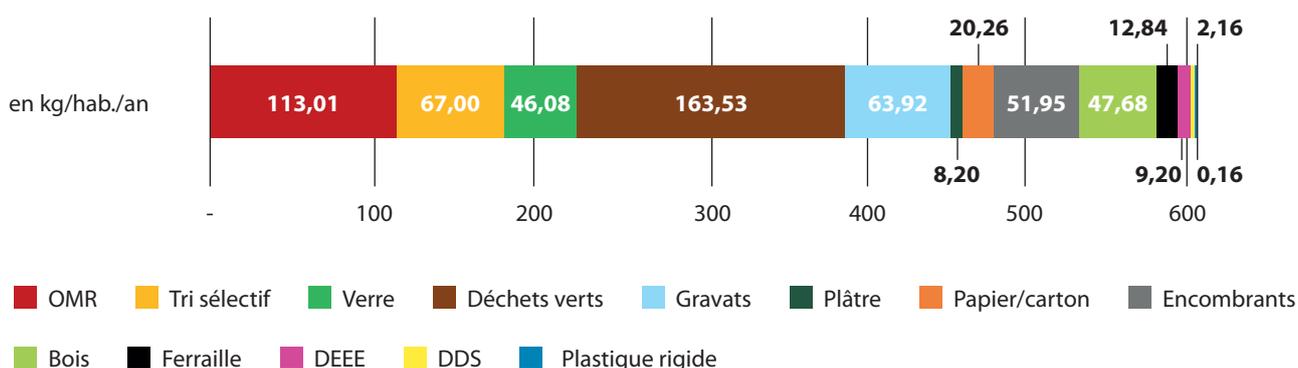
L'année de référence retenue pour le PLPDMA est l'année 2016.

En 2016, 14 878 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectés sur le territoire du Kochersberg, soit un ratio de 606 kg/hab./an. Ces données intègrent les collectes en porte-à-porte, les dépôts de bouteilles, pots et bocaux en verre aux différents Points d'Apport Volontaire (PAV) ainsi que les apports en déchetteries et sur les points verts.

Les déchets verts représentent le plus grand tonnage avec un total de 4 015 tonnes collectées, soit 163 kg/hab./an, suivi des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), qui représentent 2 775 tonnes en 2016, soit 113 kg/hab./an. La production de tri sélectif s'élève à 1 645 tonnes en 2016, soit 67 kg/hab./an.

Figure 11 : répartition des déchets en kg/hab./an en fonction de leur catégorie (2016)

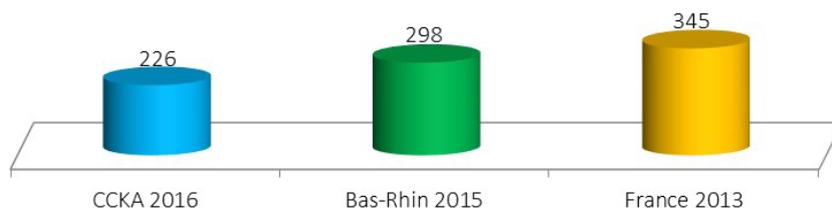
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles – DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques – DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)



La collectivité affiche de très bons ratios d'OMR, de tri sélectif et de verre regroupés sous l'appellation « Déchets quotidiens ». En effet comme le montre la figure 12, la production de déchets quotidiens sur le territoire s'élève à 226 kg/hab./an contre 298 kg/hab./an au niveau départemental et 345 kg/hab./an au niveau national.

Figure 12 : comparaison des Déchets quotidiens produits sur le territoire par rapport à la moyenne départementale et nationale

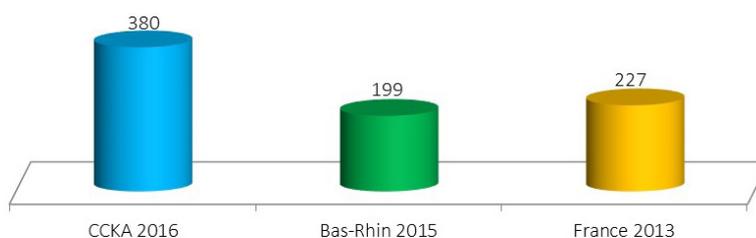
* Déchets quotidiens : OMR + tri sélectif + verre



Si la collectivité affiche de très bons ratios de « déchets quotidiens », ses ratios de DOM (Déchets Occasionnels des Ménages) sont en revanche beaucoup plus élevés que la moyenne. Ces derniers, qui correspondent aux déchets collectés dans les déchetteries et sur les points verts du territoire, sont en effet 91 % plus élevés sur le territoire que sur le département et 67 % plus élevés que la moyenne nationale.

Figure 13 : comparaison des Déchets Occasionnels des Ménages (DOM) produits sur le territoire par rapport à la moyenne départementale et nationale

* DOM : déchets collectés en déchetterie + points verts



Les tableaux 7 et 8 montrent respectivement en tonnages et en ratios, l'évolution des DMA de 2010 à 2016. Les données présentées ci-dessous concernent uniquement le secteur du Kochersberg de 2010 à 2012 puis l'ensemble du territoire actuel depuis 2013 (incluant Ittenheim et les communes de l'Ackerland).

Tableau 7 : évolution des tonnages depuis 2010 par type de déchets

En tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010 - 2016
OMR	4513	3509	2243	2896	2906	2898	2775	-39 %
Tri sélectif	819	1034	1148	1633	1640	1664	1645	101 %
Verre	801	861	928	1128	1111	1160	1131	41 %
Déchets verts	2540	2650	2779	3201	3548	3432	4015	58 %
Gravats	1118	1230	1202	1387	1479	1487	1569	40 %
Plâtre			26	161	179	204	201	
Papier/Carton	451	534	561	581	539	526	497	10 %
Encombrants	1187	1436	1476	1364	1259	1247	1275	7 %
Bois	664	738	813	922	1032	1049	1171	76 %
Ferraille	204	226	221	256	250	257	315	55 %
DEEE	155	177	164	191	198	206	226	46 %
DDS	30	35	40	38	44	44	53	78 %
Plastique rigide							4	
TOTAL - DMA	12 480	12 430	11 603	13 758	14 185	14 175	14 878	19 %

Fusion de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland



Tableau 8 : évolution des ratios en kg/hab./an depuis 2010 par type de déchets

En tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010 - 2016
OMR	246,58	188,50	118,39	120,48	120,00	119,19	113,01	-54 %
Tri sélectif	44,72	55,53	60,61	67,92	67,72	68,44	67,00	50 %
Verre	43,77	46,23	48,96	46,92	45,87	47,72	46,08	5 %
Déchets verts	138,76	142,37	146,71	133,18	146,52	141,18	163,53	18 %
Gravats	61,06	66,11	63,47	57,71	61,07	61,18	63,92	5 %
Plâtre	-	-	1,38	6,71	7,39	8,39	8,20	
Papier/Carton	24,64	28,69	29,63	24,18	22,27	21,65	20,26	-18 %
Encombrants	64,87	77,17	77,91	56,73	52,01	51,31	51,95	-20 %
Bois	36,27	39,66	42,92	38,37	42,60	43,13	47,68	31 %
Ferraille	11,13	12,14	11,68	10,66	10,31	10,58	12,84	15 %
DEEE	8,47	9,53	8,68	7,94	8,17	8,48	9,20	9 %
DDS	1,63	1,90	2,09	1,58	1,81	1,81	2,16	33 %
Plastique rigide	-	-	-	-	-	-	0,16	
TOTAL - DMA	681,89	667,83	612,44	572,37	585,74	583,06	605,98	-11 %

Fusion de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

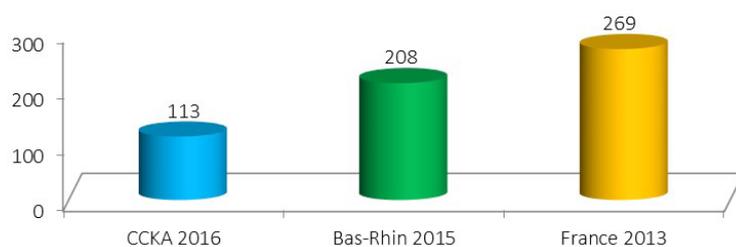
Si on compare les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2016, on observe une augmentation de 19 % des tonnages alors que les ratios ont eux diminués de 11 % sur la même période. Cela s'explique par l'évolution de la population, notamment en raison de la fusion opérée en 2013 qui a eu un impact important sur le nombre d'habitants du territoire.

Aussi, les analyses seront basées sur l'évolution des ratios et non sur l'évolution des tonnages.

Les déchets quotidiens

La baisse des ratios d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est directement liée à la mise en place de la redevance incitative en 2012. Les tableaux n°6 et 7 montrent en effet une diminution de 39 % des tonnages entre 2010 et 2016 passant de 247 kg/hab./an en 2010 à 113 kg/hab./an en 2016.

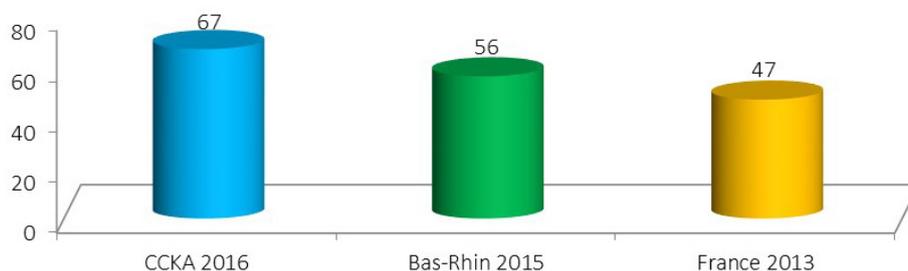
Figure 14 : production d'OMR en kg/hab./an



Le ratio d'OMR du Kochersberg (113 Kg/hab./an) est presque 2 fois moins élevé que le ratio départemental (208 kg/hab./an), lui-même inférieur au ratio national (269 kg/hab./an). La production de tri sélectif a quant à elle fortement augmenté depuis 2010 passant de 45 kg/hab./an à 67 kg/hab./an en 2016. Le ratio au niveau du territoire est supérieur aux ratios départementaux et nationaux. La généralisation de la collecte en porte-à-porte depuis le 1^{er} juillet 2016 ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur les tonnages.

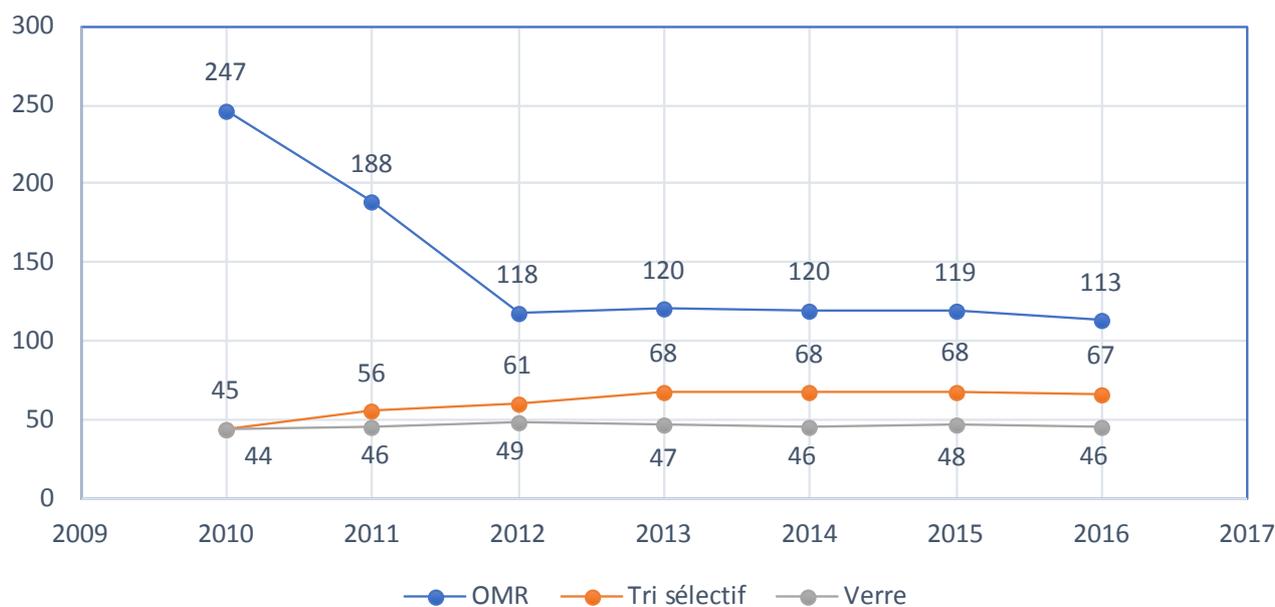


Figure 15 : comparaison du tri sélectif produit sur le territoire par rapport à la moyenne départementale et nationale



En regardant l'évolution des déchets quotidiens entre 2010 et 2016, on observe qu'après avoir beaucoup évolués entre 2010 et 2012, les ratios sont relativement stables depuis 2013, date de la fusion.

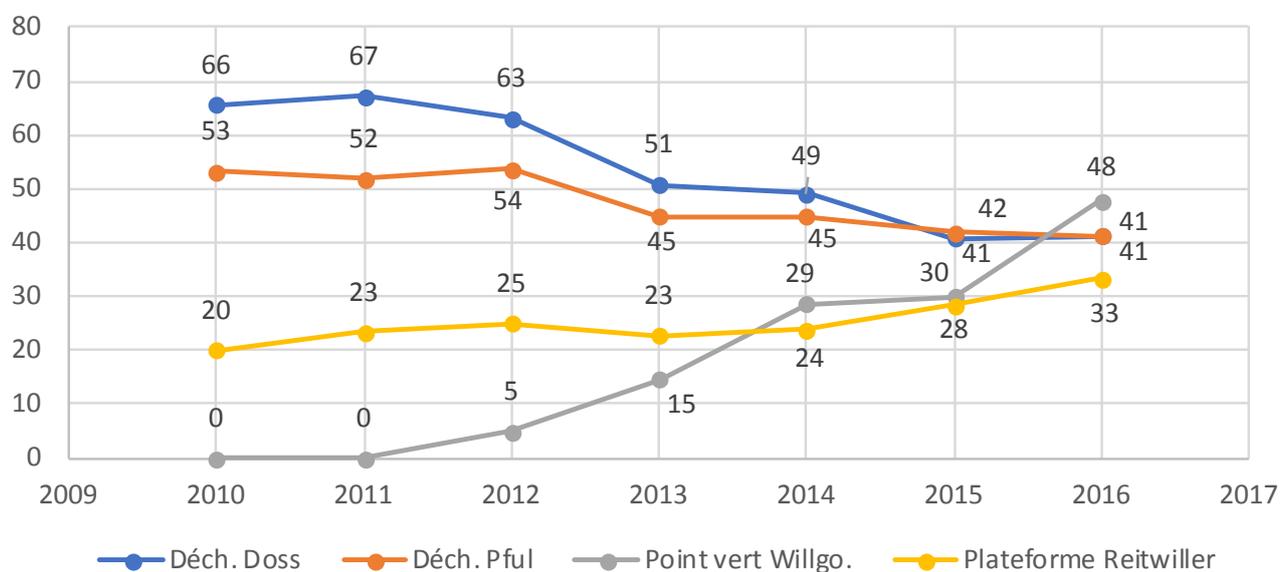
Figure 16 : évolution des ratios des déchets « quotidiens » en kg/hab./an



Déchets occasionnels des ménages

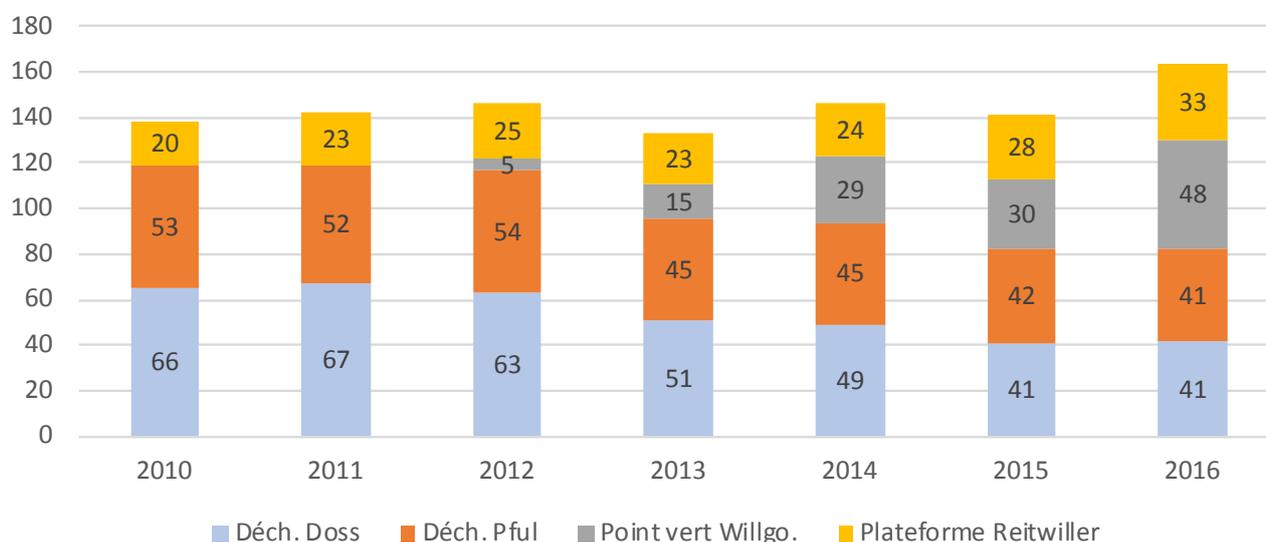
Déchets verts : Les déchets verts (collectés en déchetteries et sur les points verts) représentent le flux le plus important du territoire. Une progression de 18 % a été observée, passant de 139 kg/hab./an en 2010 à 164 kg/hab./an en 2016.

Figure 17 : évolution des déchets verts dans les déchetteries et les points verts en kg/hab./an



L'évolution des déchets verts collectés en déchetteries et aux points verts de Willgottheim et Reitwiller entre 2010 et 2016 montre une forte augmentation avec un effet de transfert entre les déchetteries et les points verts. Depuis l'ouverture du point vert à Willgottheim en 2012 (dont l'objectif était de désengorger les déchetteries) les apports en déchetteries ont diminué au profit des points verts. En 2016, les apports dans les points verts sont même plus importants que dans les déchetteries, avec un ratio total en kg/hab./an en forte augmentation (+ 20 kg/hab./an).

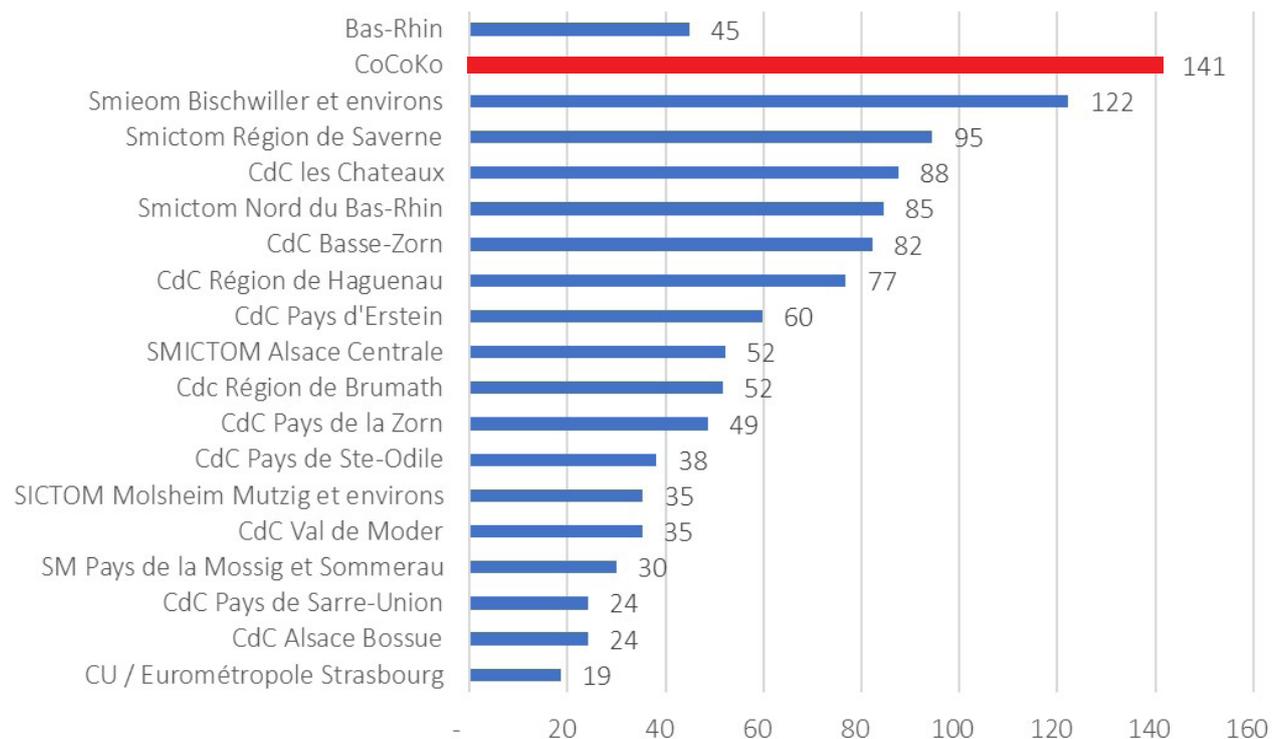
Figure 18 : évolution des déchets verts (en kg/hab./an) collectés en déchetteries et aux points verts de Willgottheim et Reitwiller



En comparant les déchets verts produits sur le territoire avec ceux produits sur les territoires voisins ou au niveau départemental pour l'année 2015 (dernier ratio départemental connu), on observe une production nettement supérieure sur le territoire de la CoCoKo. En effet, la collectivité se classe en tête des producteurs de déchets verts du Bas-Rhin en kg/hab./an

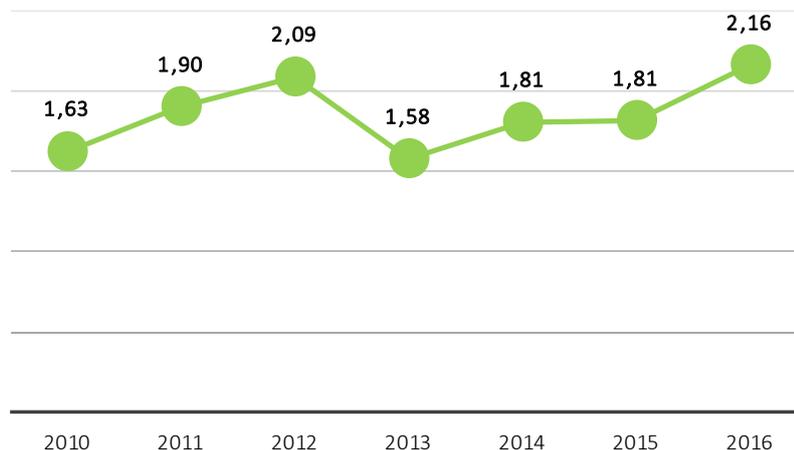
Figure 19 : déchets verts en kg/hab. en 2015

Source : bilan annuel du Bas-Rhin 2015



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), aussi appelés déchets dangereux, sont le deuxième point le plus préoccupant après les déchets verts. En effet, même si ces tonnages ne sont pas très importants, ces déchets sont en évolution constante depuis 2013 et coûtent très cher à éliminer. Ils représentent les déchets les plus nocifs du territoire.

Figure 20 : évolution des Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) en kg/hab./an



Ratios en kg/hab./an en 2016

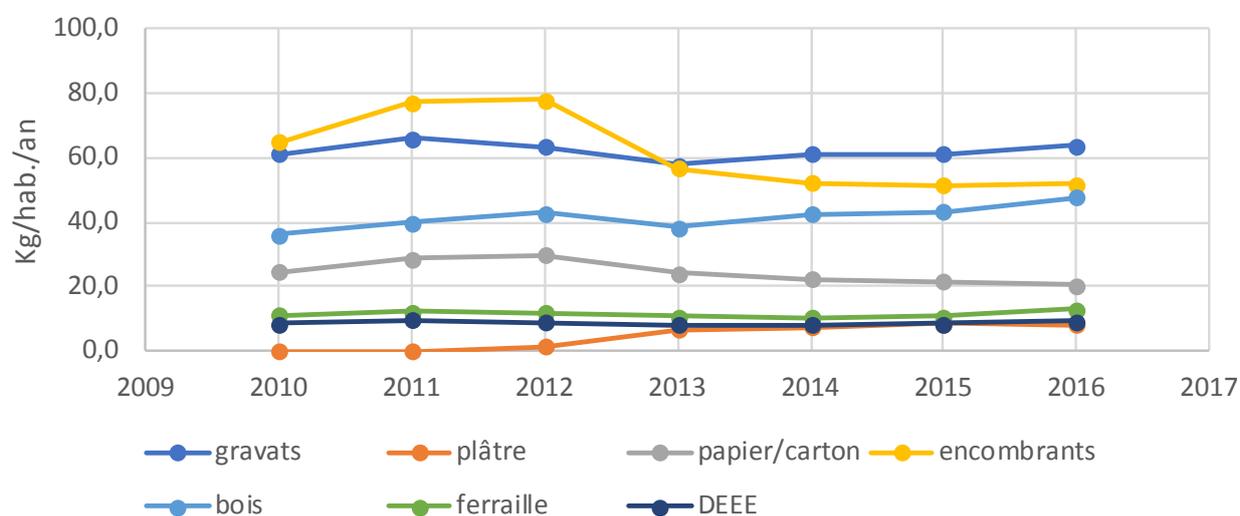
Bombes aérosols	0,10
Combustibles	0,03
Huiles alimentaires	0,22
Médicaments	0,08
Produits corrosifs	0,02
Produits jardinage	0,05
Produits particuliers	0,19
Produits pâteux	1,43
Solvants liquides	0,05
TOTAL	2,16



Autre DOM

La figure 21 montre l'évolution des autres ratios en déchetteries (Dossenheim-Kochersberg et Pfulgriesheim) entre 2010 et 2016.

Figure 21 : évolution des ratios en déchetteries en kg/hab./an (hors déchets verts et DDS)



Les gravats constituent le second flux le plus important en déchetteries, après les déchets verts avec près de 64 kg/hab./an. Leur production est relativement stable depuis 2010.

La benne plâtre a été mise en place dans les deux déchetteries du territoire à compter d'octobre 2012. Après une augmentation entre 2013 et 2015, on observe une stabilisation entre 2015 et 2016. En 2016 ce sont 8,2 kg de gravats par habitant et par an qui ont été déposés en déchetterie.

Les ratios de papier/carton et les encombrants ont diminué respectivement de 18 et 20 % depuis 2010. La mise en place de nouveaux flux à travers l'installation de 3 nouvelles bennes (plâtre, plastique rigide et mobilier) ainsi qu'un gros travail de prévention et de suivi par les gardiens pour limiter les apports en OMR a permis de diminuer les tonnages encombrants. Ainsi le ratio en kg/hab./an (qui était en augmentation jusqu'en 2012, date d'entrée en vigueur de la RI) atteignait près de 78 kg/hab./an en 2012 et ne représente plus que 52 kg par habitant en 2016.

Le dépôt de bois en déchetterie est également en constante augmentation depuis 2010 sans qu'aucune explication ne soit vraiment apportée pour justifier cette évolution. Les apports en ferraille ont augmenté de 15 % depuis 2010 et représentent 13 kg/hab./an en 2016. La production de Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) est globalement stable, même si on remarque une petite progression depuis 2010. Hormis une diminution des apports de papier/carton (-18 % en kg/hab./an) et des encombrants (-20 % en kg/hab./an), la quantité de DOM produite par habitant a augmenté entre 2010 et 2016. Les apports en bois, DDS et déchets verts constituent les flux (en kg/hab./an) ayant les plus fortement augmentés.



Passage en déchetteries

Des barrières avec contrôle d'accès ont été mises en place en septembre 2013 à l'entrée des deux déchetteries. Elles ont cependant présenté de gros problèmes de fonctionnement en 2013 et 2014. La situation a été régularisée fin 2015 et permet à présent de comptabiliser de manière précise les passages en déchetteries. Sur la base des données recueillies par les gardiens jusqu'en septembre 2013 puis par le nombre de passages enregistrés par les barrières de contrôle d'accès depuis octobre 2017, la figure 22 tente de présenter une évolution de la fréquentation en déchetteries. Cependant, ces données sont à prendre avec précaution en raison du dysfonctionnement constaté sur les barrières entre 2013 et 2015. Ainsi, selon les gardiens, la fréquentation a augmenté en 2012 et 2013 et non diminué comme l'indique ce graphique.

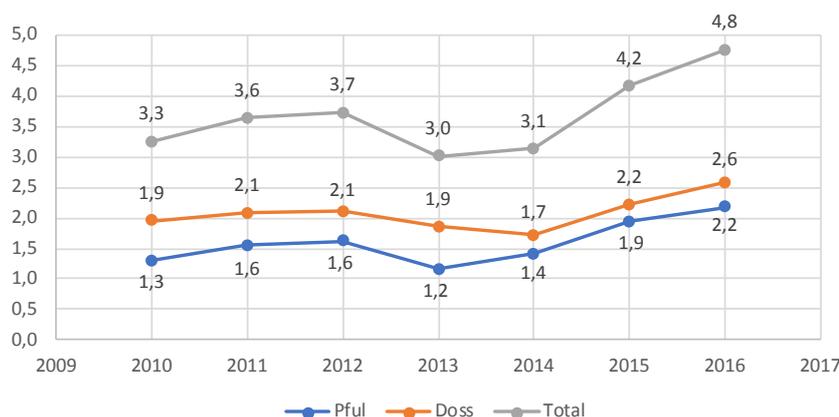


Figure 22 : évolution de la fréquentation des déchetteries en passages/hab./an

Selon ce graphique, en 2010, un habitant du territoire se rendait en moyenne 3,3 fois par an à la déchetterie. En 2016, on observe une augmentation de la fréquentation des deux déchetteries, avec une moyenne de 4,8 passages/hab./an. À noter que la mise en place de la RI a eu un impact sur l'augmentation du nombre de passages en déchetteries, les usagers privilégiant d'autant plus les déchetteries pour valoriser leurs déchets.

2.2.2 Déchets des professionnels

En 2016, les 250 professionnels redevables sur le territoire ont présenté 19 tonnes d'OMR sur les 2 775 tonnes qui ont été collectées par le service public d'enlèvement des ordures ménagères. Cela représente moins de 0,7 % des OMR collectés. La même année, 2130 passages ont été réalisés dans les déchetteries par des professionnels (soit moins de 2 %). Actuellement, la Communauté de Communes n'est pas en mesure d'identifier les tonnages déposés par les professionnels de ceux des particuliers en déchetteries, ni de définir leurs tonnages en matière de tri sélectif et de verre. Toutefois, ces chiffres semblent indiquer que les professionnels génèrent très peu de déchets sur le territoire.

Cependant, la plupart des professionnels du Kochersberg sont des agriculteurs, des artisans ou des commerçants qui habitent le territoire et qui y sont donc redevables en tant que particuliers. Pour rappel, les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent au titre de leur activité mais ne sont pas pour autant obligatoirement redevables du service public pour l'enlèvement des ordures ménagères. Ils peuvent faire appel à un prestataire privé pour éliminer tout ou partie de leurs déchets. Ainsi, selon la loi de 1993 relative au financement du service public, les professionnels doivent faire appel à un prestataire privé pour l'élimination des déchets résultants directement de leur activité professionnelle mais ils peuvent faire appel au service public (à condition que cela n'entraîne pas de contraintes techniques particulières) pour l'élimination des leurs déchets d'emballages et de leurs déchets ménagers assimilés.

Ainsi, certains professionnels font appel à des prestataires privés extérieurs ou utilisent les poubelles et le badge d'accès à la déchetterie qui leur a été remis au titre de redevable particulier pour leur activité professionnelle. De plus, au moment de la mise en place de la RI en 2012, les services de la Communauté de Communes ont incité les professionnels redevables à faire appel à un prestataire privé et à se regrouper pour limiter les coûts de collecte, réduisant encore le nombre de professionnels redevables.

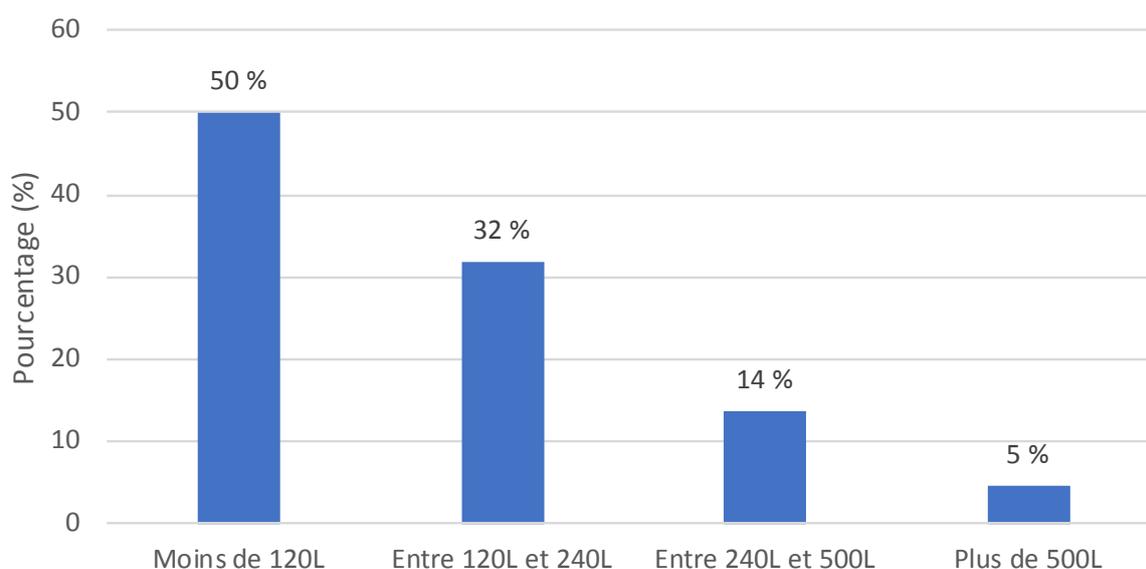


2.2.3 Zoom sur les communes

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes du territoire afin d'évaluer la quantité et le type de déchets produits par ces dernières. Les données ci-dessous sont basées sur un retour de la totalité des communes composant la Communauté de Communes (23).

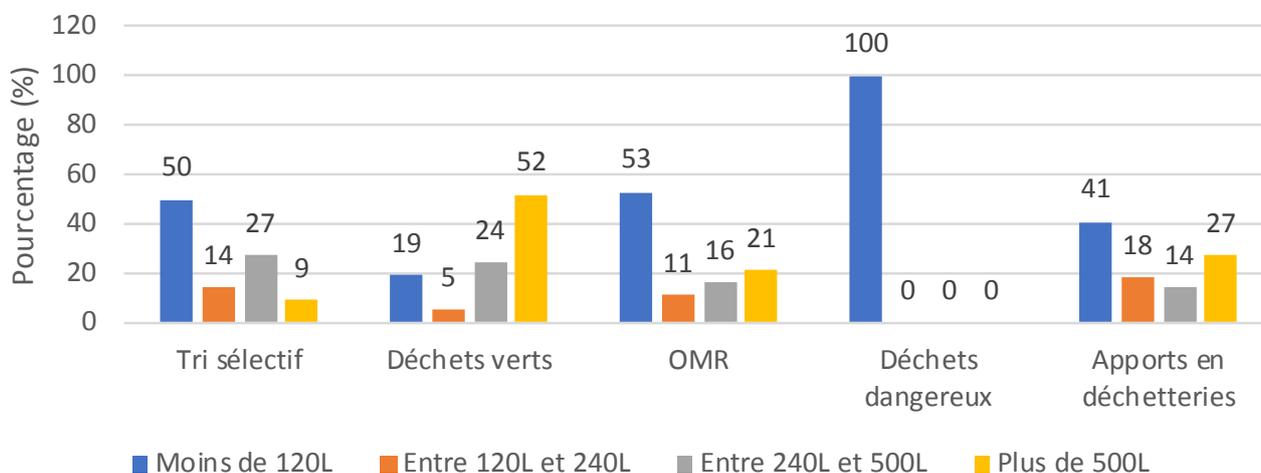
La moitié des communes déclarent produire moins de 120 litres de tri sélectif par mois et seulement 5 % d'entre-elles déclarent en produire plus de 500 litres. Selon les communes, les poubelles de tri sélectif sont majoritairement composées de feuilles de papier. Aussi, 70 % des communes déclarent consommer entre 500 et 2 000 feuilles de papier par mois, soit entre 1 et 4 ramettes.

Figure 23 : déchets recyclables produits mensuellement par les mairies



Concernant les services techniques (la mairie de Rohr en étant dépourvue), la plupart des communes déclarent produire également assez peu d'emballages recyclables et de papiers/cartons. Il en est de même pour les OMR où plus de la moitié (53 %) des services techniques affirment en produire moins de 120 litres par mois.

Figure 24 : déchets produits mensuellement par les services techniques

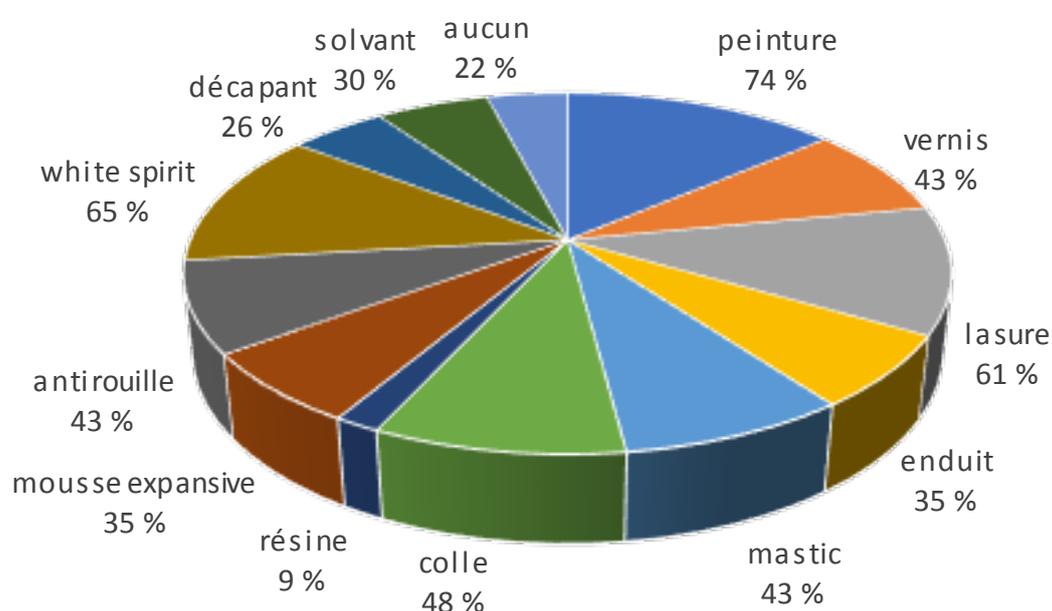


L'entretien des espaces verts génère des flux de déchets verts importants sur le territoire : 52 % des communes déclarent en produire plus de 500 litres par mois. Comme pour les particuliers, c'est le principal flux de déchets produits par les communes. Ces déchets sont la plupart du temps apportés à l'une des deux déchetteries du territoire ou sur les points verts. 41 % des communes ramènent moins de 120 litres par mois de déchets en déchetteries mais 27 % ont déclaré en ramener plus de 500 litres.

Point intéressant, aucune commune ne produit plus de 120 litres de déchets dangereux. Si l'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite pour les espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017 (en dehors des cimetières), 8 communes ont encore déclaré utiliser de l'engrais non organique. De l'anti-mousse et des herbicides sont également utilisés par certaines communes.

Par ailleurs, les activités de bricolage amènent encore à utiliser des produits dangereux. Les plus utilisés sont les peintures (74 % des communes en utilisent), le White Spirit, les lasures, les colles, le vernis, le mastic et l'antirouille.

Figure 25 : utilisation des déchets dangereux issus d'activités de bricolage

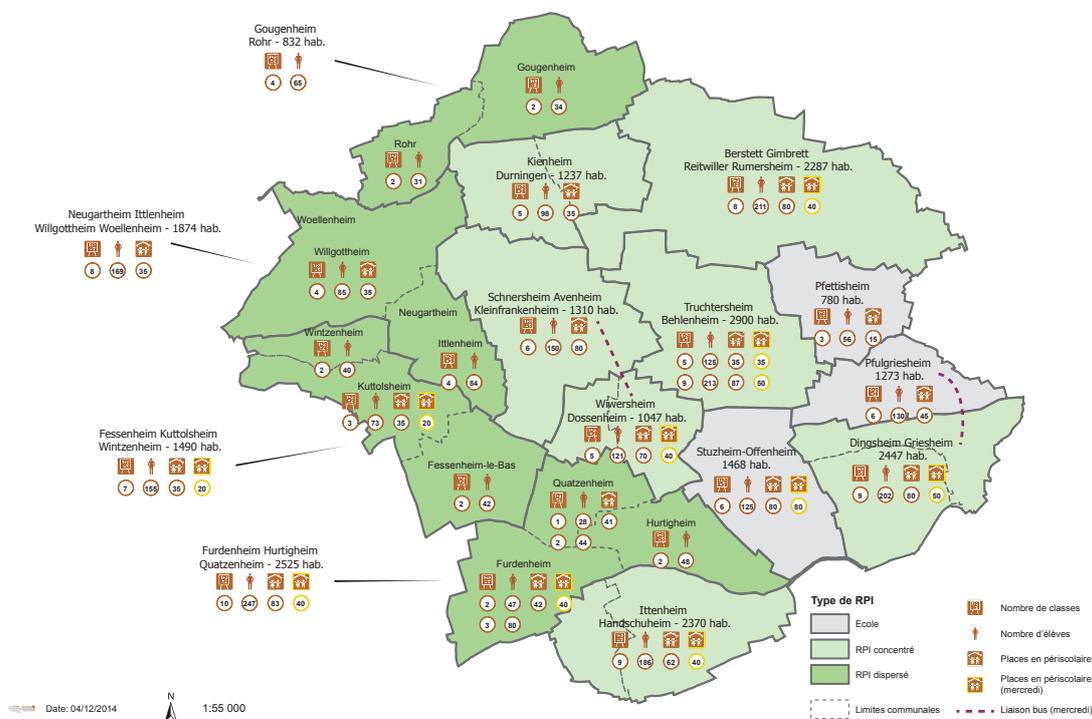


L'entretien des véhicules engendre également l'utilisation de produits dangereux tels que de l'antigel, des filtres à huiles ainsi que du liquide de dégivrage et de refroidissement. D'autres produits dit « spéciaux » sont également utilisés tel que des déboucheurs de canalisation, des produits de traitement de matériaux tel que le bois ainsi que du décapant et du répulsif. Ces produits entrent dans la catégorie des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) et représentaient 2,16 kg/hab en 2016.

2.2.4 Les écoles et les périscolaires

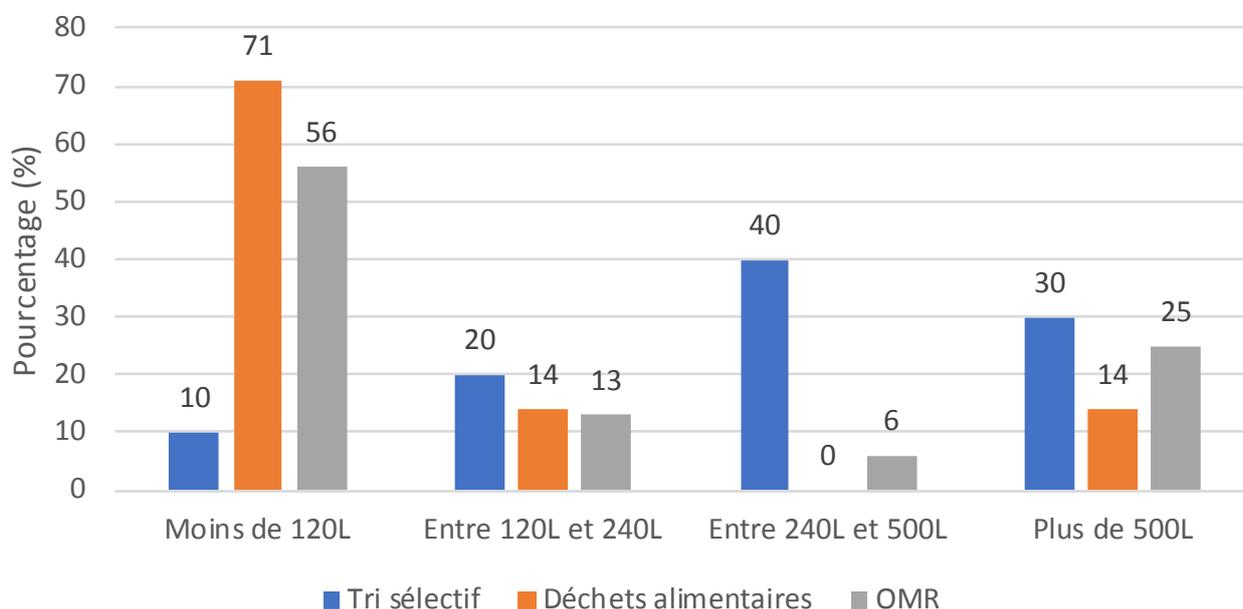
Le territoire regroupe 21 écoles (élémentaires et maternelles confondues) et 11 périscolaires. La carte ci-dessous indique leur localisation ainsi que les effectifs par classe :

Figure 26 : état des lieux de la scolarité dans le Kochersberg (2013)



Concernant les déchets issus du tri sélectif, 30 % des écoles déclarent en produire plus de 500 litres par mois. 40 % des écoles en produisent entre 240 et 500 litres mensuellement. Les feuilles de papier ainsi que les bouteilles en plastique sont les déchets recyclables les plus fréquemment cités par les écoles.

Figure 27 : déchets produits mensuellement par les écoles



56 % des écoles déclarent produire moins de 120 litres d'OMR par mois. L'essuyage des mains avec des serviettes jetables, l'utilisation de mouchoirs en papier et les emballages des goûters sont les déchets composant majoritairement les OMR. Ceci ressort en effet des diagnostics des déchets qui ont été réalisés avec les représentants des écoles du territoire en s'appuyant sur le diagnostic labellisation Éco-école.

Tableau 9 : résultats extraits de la grille diagnostic labellisation Éco-école concernant les déchets produits par les écoles

École	Types de déchets produits	Activités générant le plus de déchets	Déchets dangereux générés par l'établissement
École maternelle et élémentaire de Furdenheim	Papier, emballage goûters	Travail/recherches avec les enfants	Pots de peinture
École maternelle et élémentaire de Kuttolsheim	Papier, carton	Bricolages à l'école et surtout les Nouvelles Activités Périscolaires	Pots de peinture
École maternelle et élémentaire de Pfettisheim	Papier	Essuyage des mains avec serviettes jetables	/
École maternelle de Pfulgiesheim	Serviettes jetables, papier, fournitures scolaires	Essuyage des mains avec serviettes jetables	Produits sanitaire (non nocif normalement)
École élémentaire de Pfulgiesheim	Papiers, mouchoirs	Travail scolaire, hygiène	Cartouches d'encre, matériel informatique
École élémentaire de Quatzenheim	Papier, petites bouteilles plastique, emballages des gâteaux/goûters	Photocopies	produits d'entretien (non nocifs normalement)
École élémentaire de Stutzheim-Offenheim	Beaucoup de bouteilles plastique, papier, emballages goûters	/	/
École maternelle de Truchtersheim	Papiers, serviettes jetables, papier toilette, mouchoirs, emballages goûters	/	/
École élémentaire de Truchtersheim	Papier, emballages goûters	Bricolages, photocopies, goûters	Produits ménagers, piles
École maternelle et élémentaire de Willgottheim	Serviettes jetables, mouchoirs, emballages goûters, quelques résidus alimentaires, quelques flacons vides de peinture (occasionnellement)	/	/
École maternelle et élémentaire de Wiversheim	Papier, emballages goûters, bouteilles plastique, fournitures scolaires	Activités scolaires	Produits ménagers

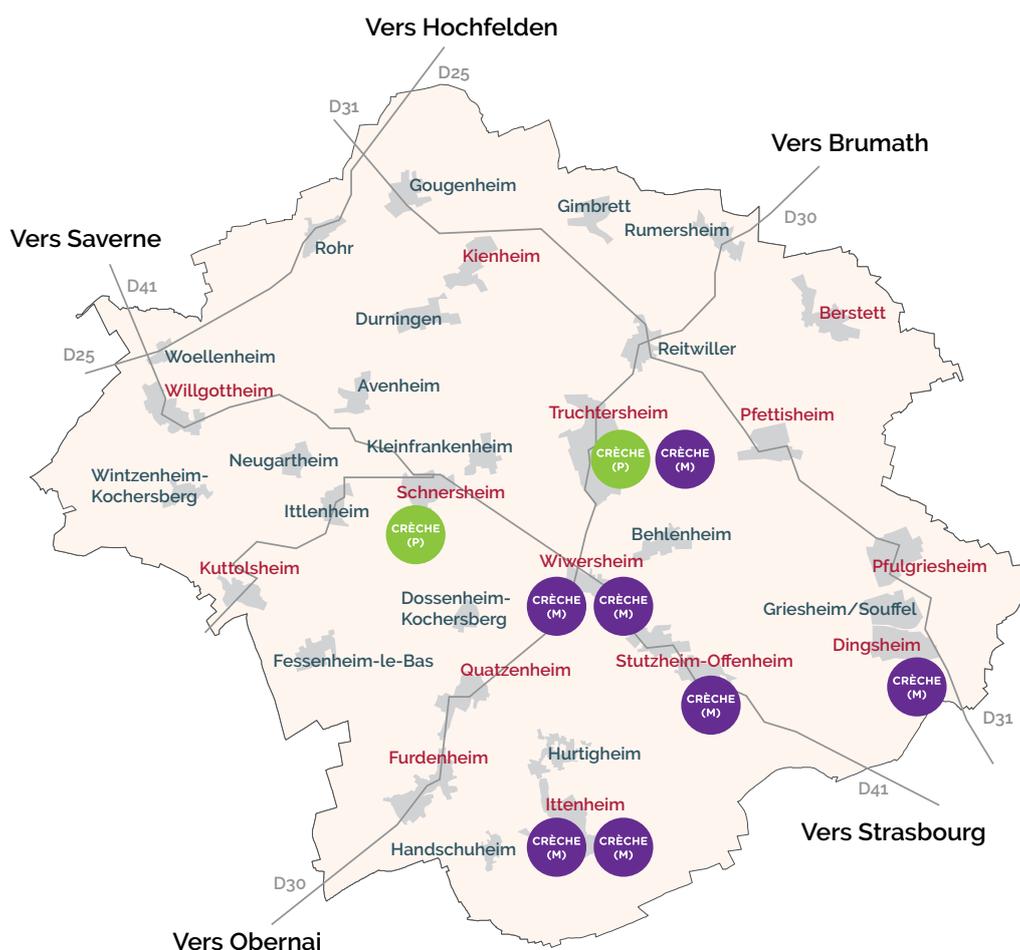
Les déchets alimentaires sont également une source de déchets importante dans les écoles, même si 71 % des écoles déclarent en produire moins de 120 litres par mois. Ces données sont à analyser avec précaution car, pour la plupart des périscolaires du territoire, les aliments non consommés des déjeuners sont récoltés par un prestataire externe (Urbiotop).



2.2.5 Les crèches et micro-crèches

Deux crèches parentales et sept micro-crèches ont progressivement ouvert leurs portes sur le territoire. Ces structures accueillent pour chacune d'entre elles une dizaine d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. Les déchets liés aux changes (couches, lingettes, cotons, etc.) et à l'alimentation (bouteilles en plastique, épiluchures, etc.) sont les principaux déchets occasionnés. La problématique liée à l'utilisation de serviettes jetables pour essuyer les mains est la même que celle rencontrée dans les écoles.

Figure 28 : carte localisant les micro-crèches (M) et les crèches parentales (P) du territoire



2.2.6 Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Actuellement deux maisons de retraites sont implantées sur le territoire : une à Willgottheim et une à Truchtersheim. La maison d'accueil du Kochersberg de Willgottheim (MAK) possède 62 lits pour accueillir des résidents majoritairement très dépendants. Les repas sont confectionnés directement sur place par le personnel qualifié.

Selon cet établissement, les déchets les plus importants sont des Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI) issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif et palliatif dans les domaines de la médecine. Les autres déchets produits sont majoritairement des restes alimentaires, des textiles sanitaires (notamment les couches) ainsi que du coton. En 2016 la MAK était dotée de 5 bacs de 770 litres pour la collecte des OMR et a produit près de 30 300 kg d'OMR.



La maison du Lendehof située à Truchtersheim possède 82 lits en hébergement permanent et 2 lits en accueil temporaire. Chaque jour, l'équipe des cuisiniers confectionne les repas sur place. Leurs déchets alimentaires sont traités par Agrivalor (méthanisation) mais l'établissement disposait encore en 2016 de 5 bacs OMR de 770 litres. Avec 38 380 kg de déchets collectés par le service public en 2016, la maison du Lendehof est le redevable qui produit le plus d'OMR sur le territoire.

2.3 Organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés

La collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ont été amorcés au début des années 1990 par le SIVOM du Kochersberg. La Communauté de Communes du Kochersberg, qui a fait suite au SIVOM du Canton de Truchtersheim, a été créée en 2002. La première déchetterie (celle de Dossenheim-Kochersberg) a ouvert en 2003 permettant de remplacer un certain nombre de décharges communales, dont des sites qui ont pu être réhabilités et réaménagés. La seconde déchetterie a ouvert à Pfulgriesheim en 2005.

2.3.1 Les services en place

La fusion de 2013 a entraîné la cohabitation de trois systèmes de collecte qui ont été harmonisés en juillet 2016. La solution retenue par les élus est celle de la redevance incitative à la levée et à la pesée où chaque foyer est équipé d'une poubelle de 120 litres pour les déchets non recyclables indépendamment du nombre de personnes composant le ménage. La collecte du tri sélectif s'effectue à présent en porte-à-porte et la collecte du verre est réalisée via les points d'apport volontaire (PAV) présents dans chaque commune.

Concernant les apports en déchetteries (à Pfulgriesheim et à Dossenheim-Kochersberg), une tarification basée sur le nombre de passages a été mise en place à l'aide d'un badge d'accès depuis le 1^{er} janvier 2017. Des points verts réservés aux apports volontaires de déchets verts sont également présents sur le territoire :

- **à Reitwiller** : sur rendez-vous, réservé aux apports de déchets verts de plus de 2m³ et sur présentation d'un bon à retirer à la communauté de communes,
- **à Willgottheim depuis 2012** : non gardienné, ce site est accessible 7j/7 et 24h/24 en libre accès pour les particuliers redevables du territoire,
- **à Ittenheim depuis 2018** : basée sur les mêmes conditions que le point vert de Willgottheim, ce site est en revanche équipé d'un contrôle d'accès via le badge utilisé pour les déchetteries.

L'accès à ces points verts est compris dans l'abonnement au service et le nombre de passages n'est pas comptabilisé sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, comme cela est le cas pour les passages en déchetteries.



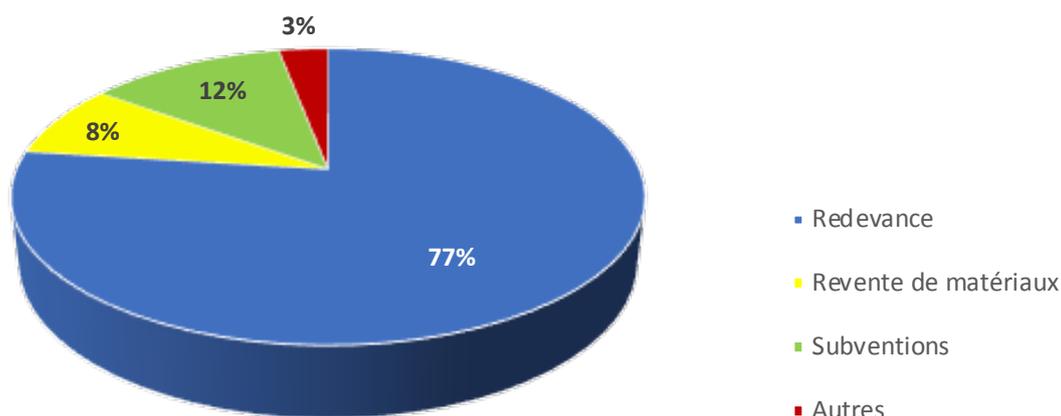
Figure 29 : photo de l'accès au point vert de Willgottheim



2.3.2 Mode de financement du service

Le service enlèvement des ordures ménagères est financé par un budget propre qui est indépendant du budget général de la communauté de communes. Il est important de préciser que ce budget ne peut assurer que les dépenses liées au service enlèvement des ordures ménagères. Il est financé en grande partie par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) mais aussi par les recettes issues de la revente de matériaux et des subventions. En 2016, les recettes issues de la redevance s'élevaient à 2,1 millions d'euros, soit 77 % des recettes totales du service.

Figure 30 : recettes finançant le service enlèvement des Ordures Ménagères



Les subventions des éco-organismes représentent le deuxième poste de recettes de la redevance, soit 340 000 € en 2016. Il s'agit de subventions versées principalement par CITEO (fusion d'Éco-emballages et d'Éco-Folio) pour les flux tri sélectif et verre, mais aussi par OCAD3E pour les DEEE et d'Éco-mobilier pour le mobilier.

Tableau 10 : subventions des éco-organismes

Détails subventions en 2016	
Éco-emballages	264 578 €
OCAD3E	15 903 €
Éco-folio	38 686 €
Éco-mobilier	20 644 €
TOTAL	339 812 €

Tableau 11 : recettes provenant de la revente des matériaux

Recette revente de matériaux	
Vente verre	27 114 €
Vente ferraille	19 069 €
Vente plastique	29 943 €
Vente papier, carton, acier	129 138 €
TOTAL	205 264 €

La revente de matériaux triés a généré 205 000 € de recettes en 2016 dont 140 000 € provenaient de la vente à des industriels des matières recyclables issues de la collecte sélective : bouteilles et flacons en plastique, papier, carton, acier et aluminium.



2.3.3 Coût d'élimination des déchets

Ces dépenses comprennent la collecte, le traitement des déchets concernés ainsi que les frais d'entretien pour les déchetteries (gardiennage, énergie, etc.) hors recettes et subventions.

Tableau 12 : évolution des coûts d'élimination des déchets de 2010 à 2016

* Dépenses hors recettes et subventions

Nature des dépenses*	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMR	752 077 €	712 767 €	584 839 €	787 914 €	795 877 €	804 531 €	751 472 €
Tri sélectif	119 940 €	149 517 €	209 099 €	466 156 €	448 308 €	464 006 €	517 427 €
Verre	27 000 €	29 328 €	31 702 €	77 523 €	75 343 €	72 999 €	66 647 €
DOM	495 900 €	551 164 €	562 917 €	768 106 €	641 359 €	610 062 €	572 987 €
TOTAL	1 394 917 €	1 442 776 €	1 388 557 €	2 099 699 €	1 960 886 €	1 951 597 €	1 908 533 €

Fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Représentant une dépense de plus 750 000 € en 2016, les OMR sont les déchets les plus coûteux à éliminer, suivi des DOM (déchetteries et points verts), dont près de 150 000 € pour la gestion des déchets verts.

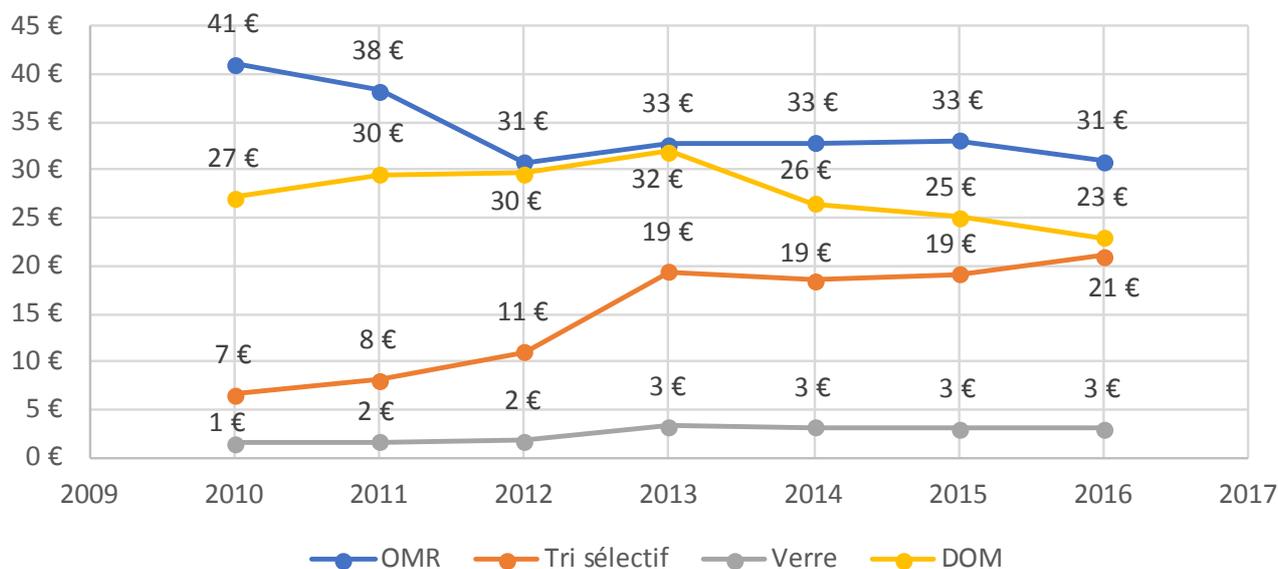
À la suite à la mise en place de la RI, les dépenses concernant les OMR ont diminué de 22 % passant de 752 077 € en 2010 à 584 839 € en 2012. Ce coût a ensuite augmenté en raison de la fusion avec la Communauté de Communes Ackerland pour revenir à des coûts quasiment identiques à 2010 en raison de l'harmonisation des systèmes de collecte en 2016.

Les autres postes de dépenses ont tous augmenté depuis 2010, notamment entre 2012 et 2013 en raison de la fusion. La plus forte progression revient au tri sélectif, dont les dépenses ont augmenté de +330 % entre 2010 et 2016, en raison notamment de l'augmentation des tonnages et de la collecte sélective en porte-à-porte.

Les dépenses concernant le verre et les DOM ont également fortement augmenté au moment de la fusion mais diminuent progressivement depuis 2013. Globalement, les dépenses liées à l'élimination des déchets ont augmenté entre 2010 et 2016 (+37 %). Cela s'explique par la disparité des modes de collecte, mais surtout par l'augmentation de la population dû notamment à la fusion. Pour pouvoir analyser de manière plus détaillée ces chiffres et mesurer l'évolution des dépenses, il semble donc plus pertinent de rapporter les dépenses au nombre d'habitants.



Figure 31 : évolution des dépenses liées à l'élimination des OMR, tri sélectif, verre et DOM ramenées au nombre d'habitants



On constate ainsi que les dépenses liées aux OMR ont diminué d'un quart entre 2010 et 2016 passant de 41 €/hab./an à 31 €/hab./an.

Les dépenses liées au tri sélectif ont fortement augmenté entre 2010 et 2013. Ceci s'explique par la double collecte (Collecte en PAP et en PAV) qui était en place sur l'ancien secteur de l'Ackerland ainsi que la collecte qui se faisait en Porte à Porte (PAP) sur la commune d'Ittenheim. En effet la collecte en PAP est plus onéreuse que la collecte en PAV (Point d'apport Volontaire).

Les dépenses concernant le verre ont également augmenté entre 2010 et 2016 à la suite de l'augmentation des tonnages (+41 %) et de la collecte en PAP qui était en place sur la commune d'Ittenheim. Les coûts d'élimination des DOM par habitant ont augmenté jusqu'en 2013 passant de 27 € en 2010 à 32 € en 2013 puis ont progressivement diminué pour atteindre 23 € en 2016. Cela s'explique notamment par les efforts réalisés ces dernières années pour mieux maîtriser les dépenses en déchetteries (développement de nouvelles filières moins coûteuses, contrôle des accès, achat de compacteurs pour réduire la rotation des bennes, optimisation des horaires des gardiens...).

Si on regarde en détail, les coûts de valorisation à la tonne des différentes catégories de déchets composant les DOM, on observe que c'est de loin le traitement des DDS qui sont le plus coûteux. La problématique des DDS réside cependant plus dans leur nocivité que dans leur coût d'élimination car ramené aux dépenses par habitant, ce n'est pas le traitement des DDS qui est le plus onéreux mais celui des déchets verts qui représente 5,56 € par habitant.



Tableau 13 : coût de traitement à la tonne et par habitant en 2016 (hors collecte, frais de gestion et recettes)

	Coût/tonne	Coût/hab.
Encombrants	32,36 €	1,68 €
Papiers et cartons	88,34 €	1,79 €
Gravats	2,72 €	0,17 €
Déchets verts	34,02 €	5,56 €
Plâtre	95,07 €	0,78 €
Bois	16,32 €	0,78 €
DDS	882,92 €	1,91 €

Ces coûts ne prennent pas en compte le gardiennage, les rotations, le transport ou la caractérisation des déchets. Ils n'intègrent pas non plus les éventuelles recettes ou subventions (notamment pour le papier/carton beaucoup moins coûteux une fois ces recettes déduites).

Les dépenses liées aux points verts ont également augmenté ces dernières années comme le montre le tableau 14. En effet, une augmentation de 218 % est observée entre 2013 et 2016 pour le point vert de Willgottheim et une augmentation de 49 % pour la plateforme de compostage de Reitwiller..

Tableau 14 : évolution des dépenses liées aux points verts

	2013	2014	2015	2016	Variation 2013-2016
Reitwiller	19 449 €	19 357 €	22 851 €	29 051 €	49 %
Willgottheim	18 519 €	17 504 €	57 162 €	58 804 €	218 %
TOTAL	37 968 €	36 860 €	80 013 €	87 885 €	131 %

Les apports de déchets verts ne cessant d'augmenter dans les points verts, il n'est pas surprenant d'observer une augmentation des dépenses liés à leur élimination. Pour le moment aucun contrôle des dépôts n'a lieu au point vert de Willgottheim mais une réflexion est en cours dans ce sens.



2.4 Actions portées par la collectivité

En 2012, la Communauté de Communes a mis en oeuvre la redevance incitative à la levée et à la pesée sur le secteur du Kochersberg. Dans ce cadre, un plan de communication a été élaboré dont l'objectif principal était d'informer et de fédérer la population autour de la nouvelle redevance.

Ainsi, des réunions d'information ont été organisées en amont de la distribution des poubelles et une section spécifique a été créée sur le site Internet de la communauté de communes pour expliquer le fonctionnement de cette nouvelle redevance.

Lors de la distribution des poubelles, les agents en charge de cette mission ont expliqué le fonctionnement de la nouvelle redevance, ont rappelé les consignes de tri et ont remis aux usagers différents outils d'information tel que le mémo-tri et le guide de la redevance qui contenait une double page d'information sur le compostage et une double page sur les écogestes. Ces outils, élaborés en interne, constituaient les premiers pas vers la sensibilisation à la prévention des déchets. Étendue à l'ensemble du territoire en 2016, la redevance incitative à la levée et à la pesée a permis de réduire de moitié la quantité d'OMR générée sur le territoire, passant de 247 kg/hab./an en 2010 à 113 kg/hab./an en 2016.

Une incitation basée sur le nombre de passage en déchetteries a également été mise en place en janvier 2017. Concrètement, chaque foyer dispose de 13 passages par semestre inclus dans l'abonnement au service puis doit payer 2 € par passage supplémentaire. Les professionnels doivent quant à eux payer un abonnement semestriel pour accéder en déchetteries et paient en plus 2 € par passage (dès le premier passage). Destinée à désengorger les déchetteries en réduisant le nombre de passages, et donc indirectement les apports, cette mesure a permis de réduire de 30 % le nombre de passages dans les déchetteries entre 2016 et 2017. D'autres actions de prévention ont également été menées par la Communauté de Communes, notamment autour du compostage.

2.4.1 Autour du compostage

En 2009, la collectivité a organisé deux journées de présentation et de vente de composteurs avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) d'Obernai. À la suite de ces opérations, 1 214 composteurs ont été vendus aux usagers à 10 € le composteur de 400 litres en plastique et 15 € le composteur de 400 litres en bois. Un guide sur les aspects techniques du compostage a été distribué avec chaque composteur. Pour cette opération, la communauté de communes a bénéficié d'une aide du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'ADEME. Depuis 2011, plusieurs campagnes d'initiation au compostage ont été proposées par la collectivité. Lors de la distribution des poubelles, un guide de la redevance contenant une double page sur le compostage a été remis à tous les habitants du secteur du Kochersberg en 2011.

À la même période, la Communauté de Communes a mis en ligne sur son site une page spécifique sur le compostage et elle a élaboré un guide papier, validé par l'ADEME, qui a été distribué lors des ateliers compost. Ce guide est disponible à l'accueil des mairies et à l'accueil de la communauté de communes. Il est également toujours téléchargeable sur son site Internet dans la rubrique « compost et jardinage naturel ». Des supports de communication sur le compostage ont été élaborés et affichés lors de manifestations grands public sur le territoire telles que la fête du labour organisée par les Jeunes Agriculteurs.

En 2011 et 2012, quatre ateliers d'initiation au compostage ont été organisés réunissant environ 320 participants. Une aide à l'acquisition d'un composteur a été mise en place jusqu'en juin 2012 via un bon d'achat de 15 € pour l'achat d'un composteur à la jardinerie du Super U de Truchtersheim.



Figure 32 : guide du compost

Figure 33 : photo d'un atelier sur le compostage organisé à Pfettisheim en 2012



Des composteurs ont été proposés gratuitement aux mairies qui souhaitent en acquérir, mais peu d'entre-elles ont répondu favorablement à cet appel.

En 2015, la collectivité a souhaité relancer des ateliers d'initiation au compost en proposant d'associer la Mission Eau du SDEA via la Semaine des Alternatives aux Pesticides (SAP) dans le cadre du « mois du compost et du jardinage naturel ». L'objectif était d'inclure des méthodes de jardinage naturel au sein des ateliers compost afin de sensibiliser également à la gestion des déchets verts et d'attirer un nombre plus important de participants (permaculture, culture en lasagne, tonte mulching, etc.). Cette même année, deux conférences sur le compost ont également été proposées. Cependant, au vu des retours sur ces conférences et du nombre de participants (une vingtaine par soirée), les conférences n'ont pas été renouvelées.

En 2016 et 2017, quatre ateliers ont été proposés sur le compost et le jardinage naturel, réunissant plus de 150 personnes. En 2017, la collectivité a relancé une campagne d'aide à l'acquisition de composteurs. Elle souhaitait mettre en place un système moins restrictif pour les usagers leur offrant la possibilité d'acheter un composteur dans le magasin de leur choix, sans être trop contraignant pour la collectivité. Ainsi, la communauté de communes propose depuis avril 2017 une subvention qui varie en fonction du type de composteur acheté et dont le montant est directement déduit de la redevance.

Figure 34 : photo d'un atelier sur le compostage en pied d'immeuble à Ittenheim en 2017



Concernant les logements collectifs, la communauté de communes accompagne les initiatives de compostage en pied d'immeuble depuis 2011. Elle participe intégralement (ou partiellement si le modèle choisi présente un coût supérieur à la normal) à l'achat du composteur et propose une formation sur le démarrage et la pratique du compostage aux résidents. Un référent est désigné et relaie les informations auprès des autres résidents. Cependant, les initiatives de ce type sont encore très rares sur le territoire (9 composteurs étaient encore en activités en 2017) et un problème se pose en cas de déménagement de la personne référente car cela entraîne souvent l'arrêt du compostage.

2.4.2 Ateliers de sensibilisation à l'environnement

En parallèle, la collectivité propose chaque année depuis 2015 des animations complémentaires aux ateliers sur le compost et le jardinage naturel organisés dans le cadre de la Semaine des Alternatives aux Pesticides, en partenariat avec la Mission Eau du SDEA.

En 2016, deux ateliers de fabrication de produits ménagers naturels ont été organisés sur le territoire, réunissant des participants très intéressés par cette démarche. La même année, un atelier de conception de nichoirs/gîtes à insectes s'est tenu au parc éco pédagogique de Truchtersheim. Cette initiative a été reconduite en 2017 où deux ateliers ont été proposés, réunissant 50 participants. En 2017, l'association « Auprès de mon arbre » a proposé une balade le long du parcours de santé de Truchtersheim pour découvrir les herbes folles et la biodiversité locale.

2.4.3 Kits pédagogiques et visite du centre de tri

La communauté de communes propose aux écoles qui le souhaitent plusieurs kits pédagogiques sur le recyclage des déchets : mallette sur le recyclage du plastique, films sur le recyclage, livrets pédagogiques sur le recyclage pour réaliser des actions avec les classes, etc. Ces outils sont encore très peu empruntés par les écoles. À noter que la communauté de communes relaie également régulièrement les actions des éco-organismes à destination des écoles. Quelques interventions ont été réalisées auprès de certaines classes du Kochersberg en 2011 et 2012 sur le tri des déchets et sur le recyclage. La communauté de communes propose également aux écoles qui le souhaitent de visiter les déchetteries ou le centre de tri ALTEM situé au Port du Rhin à Strasbourg. Une visite de ce site avait également été organisée à destination des élus en 2014 et deux visites ont été proposées au grand public en 2017, attirant de nombreux intéressés. Cette usine est gérée par l'entreprise Schroll qui assure les visites sur le site.

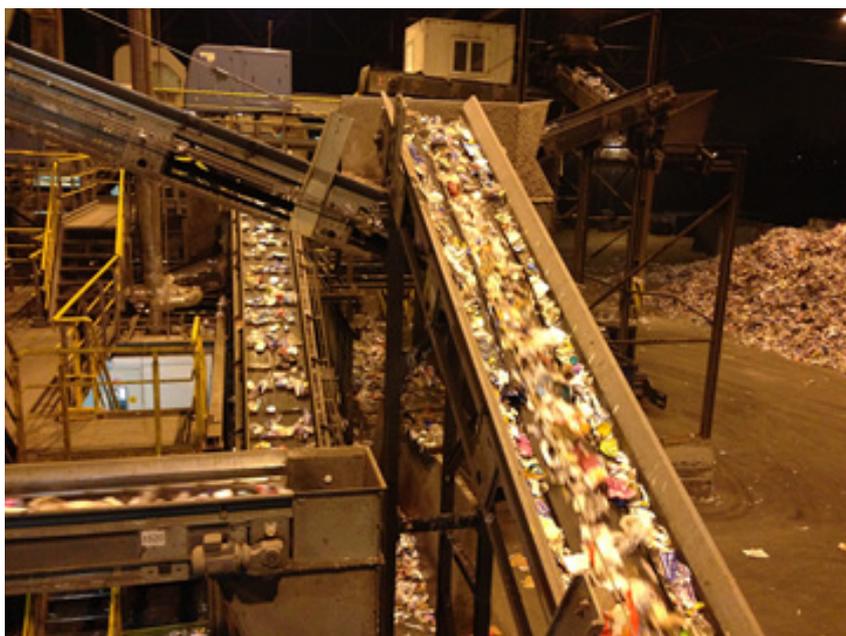


Figure 35 : photo de la chaîne du tri prise à l'usine ALTEM de Strasbourg

2.5 Actions éco-exemplaires

2.5.1 Au niveau Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Certains supports de communication tels que les factures, les lettres d'informations et les différents guides, sont imprimés sur papier recyclé (guide de la redevance, guide sur le compostage, guide des élus, calendriers de collecte, flyers divers, etc.). La collectivité imprime dès que cela est possible en recto/verso. Un autocollant stop-pub a été réalisé en interne, imprimé à 10 000 exemplaires sur des adhésifs respectueux de l'environnement. Ils ont été distribués à l'ensemble des habitants du territoire au moment de la livraison des poubelles en 2011 et en 2016.

Des initiatives permettent de sensibiliser les usagers de la médiathèque à l'environnement et à la biodiversité, tel que le nourrissage des oiseaux en hiver et l'organisation régulière d'événements ayant pour thème la biodiversité et la nature (conférences, Stammtisch, etc.)

Chaque année, la communauté de communes accompagne les communes dans leur opération de nettoyage de printemps (Osterputz) en leur mettant à disposition des gants et des sacs poubelles. Une quinzaine de communes sont à l'initiative de ce nettoyage chaque année.

En 2017, la communauté de communes a organisé l'opération « plantons 2017 » dont l'objectif était de replanter des arbres dans les communes du Kochersberg et de l'Ackerland. Organisées par les membres du CCJ (Conseil Communautaire des Jeunes), ces journées ont permis de replanter plus de 1 000 arbres ou haies et ont réuni environ 420 participants dans de nombreuses communes du territoire.

Figure 36 : photo prise lors de l'opération « Plantons 2017 »



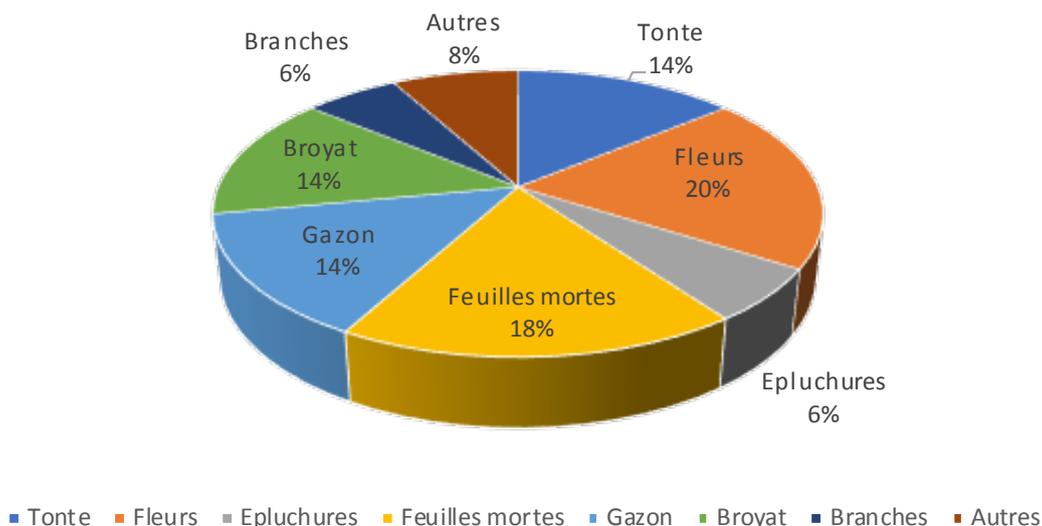
2.5.2 Au niveau des communes

Un questionnaire a été envoyé en 2018 aux 23 communes du territoire afin de mieux cerner les pratiques de celles-ci en matière de prévention.

Déchets verts

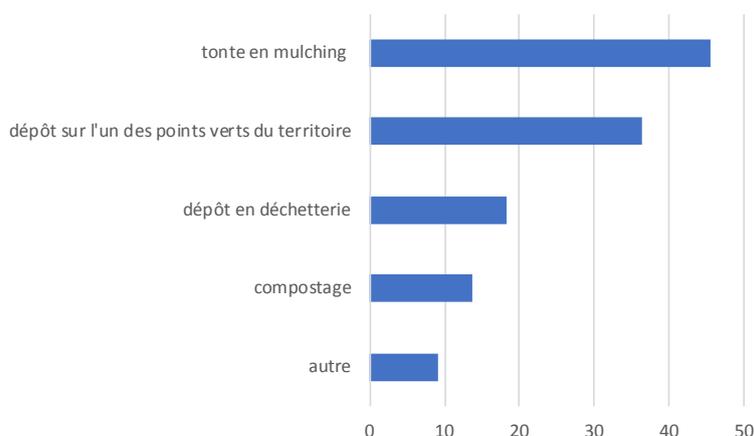
Seulement 43 % des communes du territoire, soit 10 communes compostent leurs déchets verts, qui se composent essentiellement de fleurs, de feuilles mortes, de tonte et de broyat.

Figure 37 : types de déchets compostés par les communes



70 % d'entre-elles utilisent de l'engrais : 13 % du compost et 57 % de l'engrais acheté dans le commerce. La tonte en mulching est pratiquée dans 45 % des communes, limitant ainsi les apports en déchetterie. 54 % des communes (soit 12) ramènent le gazon tondu en déchetterie ou sur un point vert du territoire. Certaines communes compostent ou mulchent mais apportent tout de même une partie de leur gazon en déchetterie ou sur un point vert.

Figure 38 : pratique des communes concernant la gestion de leur gazon tondu



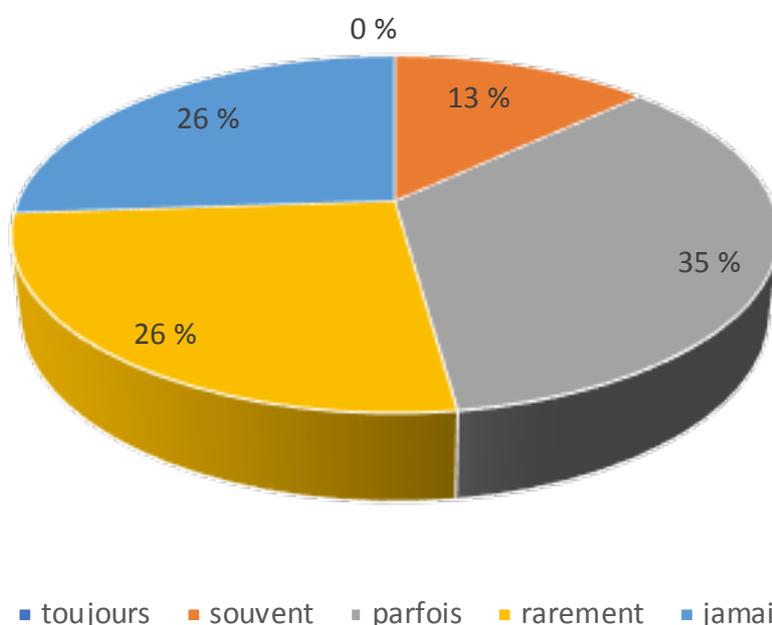
8 communes sur 23 possèdent un broyeur, mais 10 broient leurs déchets verts. Les déchets broyés sont essentiellement utilisés en paillage ou compostés. La commune de Kienheim propose de mettre son broyat à disposition des particuliers.



Déchets administratifs

57 % des mairies du territoire ont collé l'autocollant stop-pub sur leur boîte aux lettres. Les mairies n'ayant pas de stop-pub ont indiqué recevoir peu de publicités. Bien que ce ne soit pas encore systématique, 74 % des communes ont déclaré utiliser du papier recyclé, même si aucune n'en utilise de façon systématique.

Figure 39 : pourcentage de communes utilisant du papier recyclé



Point très encourageant, aucune commune n'a répondu ne jamais ou rarement imprimer en recto/verso. 74 % des communes procèdent à des impressions en recto/verso de façon fréquente et 13 % déclarent le faire systématiquement : cela signifie que cette pratique est bien ancrée au sein des collectivités du territoire.

Déchets dangereux DDS

Depuis quelques années, plusieurs communes du territoire se sont engagées dans une démarche zéro phyto à travers la réduction et la suppression des pesticides, avant même que la loi les interdisant dans les espaces publics n'entre en vigueur.

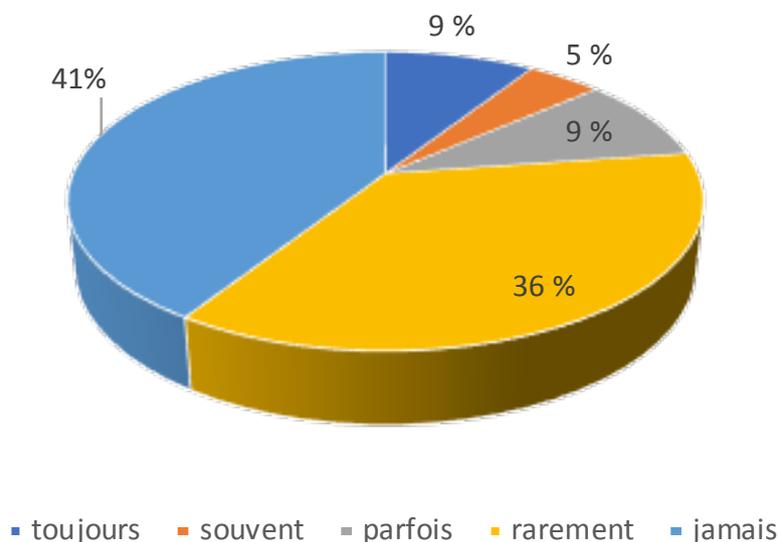
Plusieurs communes sont labellisées « Communes nature », avec pour certaines 3 libellules. Des communes tels que Wintzenheim-Kochersberg ou les communes du SIVOM de la Souffel (Griesheim-sur-Souffel, Dingsheim et Pfulgriesheim) sont allées plus loin et ont obtenu le label « terre saine, communes sans pesticides ».



Autres déchets

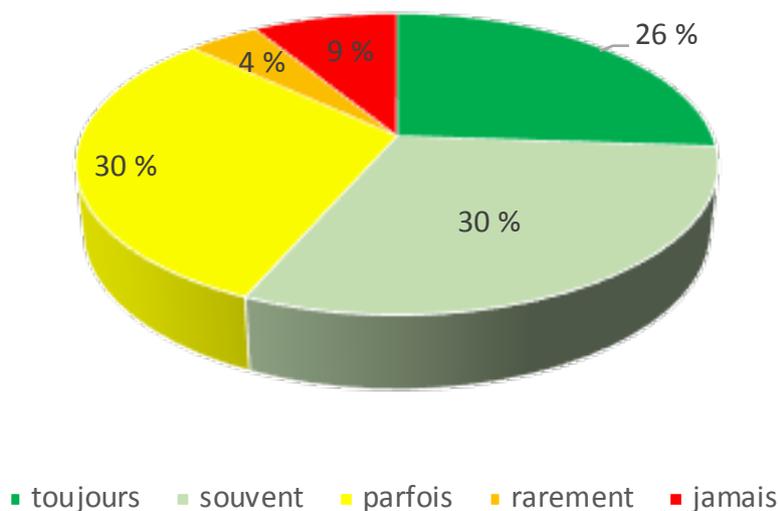
L'utilisation de bouteilles d'eau en plastique lors des réunions et manifestations génère un flux de déchets en plastique important. 77 % des communes ont déclaré ne jamais ou rarement servir de l'eau du robinet lors des festivités et des rassemblements, et seulement 9 % d'entre-elles en servent systématiquement.

Figure 40 : pourcentage de communes utilisant de l'eau du robinet lors des réunions ou des manifestations



Par ailleurs, 56 % des communes déclarent utiliser souvent ou systématiquement de la vaisselle réutilisable. Cela s'explique par le très bon équipement des salles des fêtes du territoire, toutes équipées de verres et de vaisselle durables, loués avec le lieu.

Figure 41 : pourcentage des communes utilisant de la vaisselle réutilisable lors d'événements



Par ailleurs, 55 % des communes possèdent au moins un point de collecte de piles situé pour la très grande majorité des cas, en mairie.



2.5.3 Au niveau des écoles

Les données ci-dessous sont extraites du questionnaire éco école renseigné par les représentants des différentes structures.

Tableau 15 : résultats extraits de la grille diagnostic labellisation concernant les actions de prévention mises en place dans les écoles

École	Utilisation de papier recyclé ou PEFC	Utilisation de papier éco labellisé	Utilisation de feuilles recto verso	Autocollant stop pub	Actions pour réduire les déchets générés par les goûters	Valorisation des déchets
École maternelle et élémentaire de Furdenheim	Non	Non	Oui	Non	Gobeleters réutilisables	Compostage. Une action de récolte de jouets qui ne sont plus utilisés en partenariat avec le pasteur de Cronembourg. Réutilisation des bouchons
École maternelle et élémentaire de Kuttolsheim	Non	Non	Oui	Non	Privilégier les portions collectives au détriment des portions individuelles	Travail sur les emballages plastique
École maternelle et élémentaire de Pfettisheim	Oui	Ne sait pas	Oui	Non mais stop pub récupéré à la suite de l'entretien	Il n'y a plus de goûter en maternelle. Gobelets réutilisables	Compostage. Papiers réutilisés pour brouillon/ dessin
École maternelle de Pfulgriesheim	Oui	Oui	Oui	Non mais stop pub récupéré à la suite de l'entretien	Il n'y a plus de goûter	Compostage. réutilisation papiers cartons
École élémentaire de Pfulgriesheim	Oui	Oui	Oui	Non mais stop pub récupéré à la suite de l'entretien	Essayent de diminuer les boîtes emballages	/
École élémentaire de Quatzenheim	Non	Non	Oui	Non mais stop pub récupéré à la suite de l'entretien	Utilisation de boîtes à goûters	Composteur mis en place par la ComCom le 16/05/18. Réutilisation des papiers et des emballages



École élémentaire de Stutzheim-Offenheim	Oui	Oui	Oui	Oui	Encouragent à manger des fruits	Composteur mis en place par la ComCom le 18/05/18. Utilisation de boîte de conserve pour faire de la musique
École maternelle de Truchtersheim	Non	Non	Non	Non mais stop pub récupéré à la suite de l'entretien	Goûters collectifs, yaourt à boire, compotes...	Compostage
École élémentaire de Truchtersheim	Oui	Oui	/	Non mais stop pub récupéré à la suite de l'entretien	Souhaitent limiter voire supprimer les goûters. Encouragent à manger des fruits	Composteur mis en place par la ComCom le 11/06/2018
École maternelle et élémentaire de Willgottheim	Oui	Non	Oui	Non mais stop pub récupéré à la suite de l'entretien	Utilisation de boîte à goûters par certains élèves	Papiers réutilisés pour dessin
École maternelle et élémentaire de Wiwersheim	Non	Non	Oui	Oui	Utilisation des boîtes à goûters par certains élèves	Réutilisation cartons papier WC, bouteilles, bouchons, papier réutilisés en brouillon

Plusieurs écoles encouragent les élèves à changer leurs habitudes en les incitant à manger des fruits ou à utiliser des boîtes à goûters. Certaines écoles ont pris l'initiative de bannir les goûters et de remplacer les gobelets jetables par des gobelets réutilisables. Les goûters à portions collectives remplacent de plus en plus les portions individuelles afin de réduire la quantité de déchets produit par les emballages. Certaines écoles sont équipées d'un composteur afin de réduire les déchets organiques, d'autres souhaitent en acquérir un et être accompagnées dans ce projet.

L'école de Furdenheim réalise une action de collecte de jouets en lien avec le pasteur de Cronenbourg afin de leur donner une seconde vie. Elle participe également à l'action Croc'Stylos proposée par le SMICTOM de Saverne, en partenariat avec Caritas. Les cartouches d'encre sont également collectées une fois par an par l'école en partenariat avec l'entreprise LVL. Cette collecte permet de soutenir l'association Enfance et Partage. L'école de Quatzenheim a mis en place plusieurs filières de collecte de déchets au sein même de l'école :

- Gourdes de compotes (Terracycle)
- Stylos (Terracycle)
- Bouchons (association « Les bouchons de l'espoir »)
- Piles (Corepile)
- Cartouches d'encre (éco collecte)

Plusieurs autres écoles ont également mis en place des filières de collecte pour soutenir des associations. Du papier recyclé est utilisé dans certains cas mais bien souvent cela reste occasionnel.



2.5.4 Au niveau des accueils périscolaires

La plupart des accueils périscolaires du territoire sont gérés par l'ALEF (Association familiale de Loisirs Éducatifs et de Formation). L'ALEF est engagée dans une démarche d'éco responsabilité :

- Une charte éco citoyenne sur les engagements de l'ALEF va bientôt voir le jour dans les différentes structures.
- L'utilisation de barquettes plastiques pour la restauration a été remplacée par des barquettes en cellulose, recyclables dans les poubelles de tri et compostables industriellement (conditionnement par 8 portions).
- Les biodéchets issus de la restauration des périscolaires sont collectés par l'entreprise Urbiotop une fois/semaine (lombricompostage industriel). Des serviettes biodégradables sont utilisées pour la restauration et sont collectées par Urbiotop (puis compostées). Afin de faciliter le tri aux enfants, des images expliquant les déchets acceptés et les déchets refusés sont collées sur les poubelles.
- L'ALEF propose un repas végétarien/semaine ainsi qu'un à deux repas bio/semaine. La cuisine avec des produits bio et locaux est favorisée. La consommation de fruits est privilégiée en alternative aux « goûters classiques ». Au périscolaire de Dingsheim, un goûter maison confectionné avec des produits locaux, de saison, issus de la ferme du village est réalisé chaque vendredi par un habitant de Dingsheim (Pascal de « Kitchen 3Break »). Ce goûter est très apprécié des élèves et leur permet de découvrir de nouvelles saveurs. Il s'accompagne d'un jeu ludique consistant à trouver un aliment mystère de la recette (carotte, courgette, etc.).
- L'ALEF achète régulièrement des jeux d'occasion. Un dossier ludique et pédagogique a été créé à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable par la commission pédagogique de l'ALEF. Ce dossier comprend des jeux, questions, astuces, écogestes, etc. sur la thématique du tri, du gaspillage alimentaire, de la réduction des déchets et de la consommation d'énergie.
- De manière plus générale, l'ALEF sensibilise régulièrement les enfants sur le tri et la prévention des déchets et propose de nombreuses animations éducatives ces thématiques qui sont proposées aux enfants dans les périscolaires et les cantines du territoire.

2.5.5 Au niveau des crèches et micro-crèches

La micro-crèche « la joyeuse tribu » de Stutzheim-Offenheim propose une alimentation entièrement bio aux enfants. Les aliments proviennent de la ferme Herrmann (Duntzenheim). Actuellement une réflexion est en cours concernant la fabrication de produits d'entretien fait maison et le passage aux couches et lingettes lavables. Cette réflexion répond à une demande de la part des parents. Le lavage des couches et lingettes serait entièrement pris en charge par la micro-crèche. Le personnel de la crèche souhaiterait être accompagné dans ces démarches en faisant intervenir une ou plusieurs personne(s) pour les former et les informer sur ces pratiques. Ces formations pourraient être mutualisées avec d'autres structures qui seraient intéressées.

La crèche parentale « Au Pays des lutins » à Schnersheim a remplacé les essuie-mains jetables par des serviettes lavables. Ces dernières sont changées plusieurs fois par jour afin de réduire les risques de transmissions de bactéries. Les changes sont effectués à l'aide de gants de toilette. Il en est de même pour la toilette du visage après les repas. Certains produits de soin tel que le liniment sont fabriqués par les parents eux-mêmes. Les fruits et légumes utilisés pour cuisiner ou pour les goûters proviennent de la ferme du village. Le ménage est effectué au vinaigre blanc.



2.6 Co-construction du programme

Afin d'impliquer et de faire adhérer le plus de personnes possible à la démarche du PLPDMA, de nombreux acteurs ont été rencontrés afin de coconstruire ce programme.

2.6.1 Concertation citoyenne

Enquête réalisée auprès des habitants

En juillet 2017, un questionnaire a été diffusé aux habitants via Internet et dans les boîtes aux lettres en même temps que le journal intercommunal. Il avait pour objectifs :

- d'évaluer la satisfaction des usagers quant à la gestion des déchets,
- de mieux connaître les pratiques des habitants en matière de prévention des déchets,
- de recueillir les idées d'actions pouvant être mises en oeuvre dans le cadre du PLPDMA.



Figure 42 : retour des questionnaires

Plus de 750 foyers ont répondu à ce questionnaire (60 % en ligne et 40 % en version papier), soit plus de 7 % des foyers du territoire. Ce taux de réponse était supérieur aux attentes de la collectivité, ce qui montre l'intérêt de ce sujet pour les habitants du territoire.

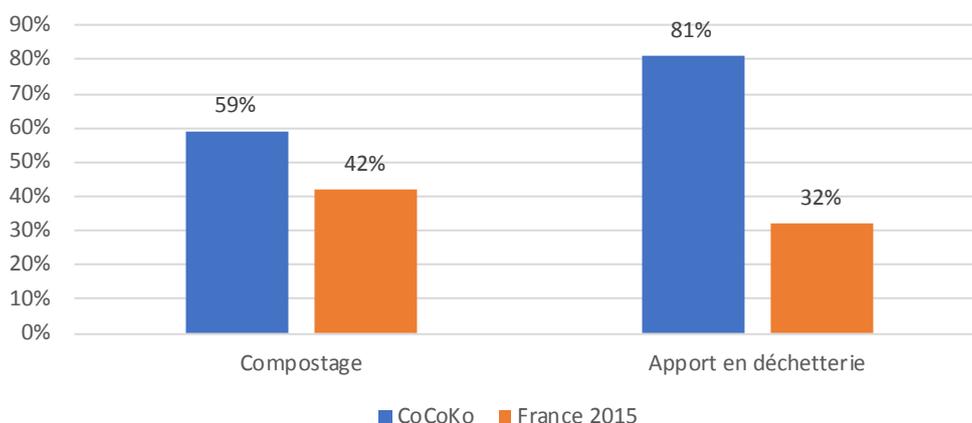
Concernant la gestion des déchets ménagers, 86 % des répondants ont déclaré être satisfaits du service. Par ailleurs, 84 % des répondants ont pu citer des actions de prévention (principalement le compostage), ce qui montre que les habitants savent identifier des actions de prévention des déchets. Si 97 % des répondants pensent qu'il est important de réduire la quantité de déchets produits au quotidien, plus de la moitié a cependant estimé ne pas produire trop de déchets, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Aussi, plus de 57 % des répondants ont indiqué qu'ils ne pensaient pas modifier leurs habitudes pour réduire leur production de déchets. Concernant les actions de prévention, 75 % des répondants dont 80 % qui habitent en maison individuelle et 40 % des répondants qui habitent en collectif ont indiqué composter leurs déchets.

À la question « de quelle nature sont principalement vos déchets verts », 80 % ont répondu les tontes, suivi des tailles de haies (71 %) puis des feuilles (58 %) et des tailles d'arbres (45 %). Les déchets verts sont principalement apportés en déchetteries ou dans les points verts (81 % des répondants). 60 % des répondants les compostent ou bien les font prendre en charge par un professionnel (13 %). Si on compare ces données avec les données nationales issues de l'enquête IFOP ADEME de 2015, on s'aperçoit que les habitants du territoire ont beaucoup plus recourt aux services de la déchetterie pour les déchets verts.



Figure 43 : comparaison des réponses à la questions « que faites-vous des déchets verts ? »

Sources : enquête IFOP ADEME de 2015 et cocoko 2018



Près de 90 % des répondants ont indiqué ne jamais ou rarement jeter des aliments encore emballés, et près de 80 % ont répondu ne jamais ou rarement jeter des restes de repas. 63 % ont également indiqué réparer systématiquement ou souvent leurs objets ou leurs vêtements quand cela était possible.

De nombreuses idées d'actions de prévention ont été suggérées par les habitants, dont certaines étant plus du ressort de la gestion que de la prévention, telle que la collecte des biodéchets, le recyclage de tous les plastiques, la réduction de la fréquence de passage du camion de collecte, etc. Cependant, un grand nombre d'actions de préventions ont été proposées. Parmi les plus citées, la mise en place d'une plateforme de compostage, le développement de la sensibilisation au compost, la promotion du broyage, la réduction des suremballages, le renforcement de la sensibilisation auprès des scolaires, favoriser le don et le réemploi, etc. La liste des actions préconisées est consultable via le document « propositions faisant suite à la concertation citoyenne » disponible via le lien : www.kochersberg.fr/dynamic/pdf/redevance_incitative/consultation_citoyenne_web.pdf

Ce questionnaire proposait également aux répondants de participer à des ateliers de citoyens pour partager les idées en matière de prévention des déchets.

Ateliers participatifs

Sur les 90 personnes intéressées pour participer aux ateliers citoyens, une soixantaine de personnes volontaires et prêtes à s'investir davantage dans le programme local de prévention des déchets ont participé aux ateliers organisés en septembre 2017. Après la présentation de notions en termes de prévention et des premiers éléments du diagnostic, des petits groupes ont été formés pour travailler sur des propositions d'actions qui pourraient être mises en oeuvre dans le cadre du PLPDMA.



Figure 44 : photo des ateliers participatifs organisés en septembre 2017



Voici quelques actions qui ont été proposées :

- Inciter les habitants à acquérir un composteur ou un lombricomposteur
- Mettre en place des composteurs collectifs au sein des villages
- Promouvoir la tonte mulching (tonte sans ramassage)
- Promouvoir le compostage et le paillage des déchets verts issus des activités de jardinage
- Broyer les branchages issus de la taille des arbres et arbustes
- Promouvoir l'achat en filières courtes (marchés locaux, AMAP) / acheter directement chez les producteurs
- Favoriser l'achat au détail / en vrac
- Mettre en place une plateforme en ligne d'échange ou de don d'objets ou de services
- Développer les gourmets bags
- Organiser des ateliers de réparation et des trocs cafés afin de promouvoir les objets durables et réparables

L'ensemble des actions proposées est consultable sur le site Internet de la CoCoKo : www.kochersberg.fr/dynamic/pdf/redevance_incitative/consultation_citoyenne_web.pdf

2.6.2 Groupe de travail « élus »

Afin d'impliquer les élus volontaires du territoire et pour proposer des actions à destination des communes en adéquation avec leurs réalités, un groupe de travail composé d'une vingtaine d'élus volontaires a été formé en décembre 2017. Se réunissant en moyenne une fois par mois et abordant à chaque réunion un type de déchet différent, ce groupe de travail a permis de recenser les pratiques existantes dans certaines communes et de mettre en avant les problématiques rencontrées au quotidien par les mairies. Plusieurs interventions ont également été proposées, telles que la présentation de l'association Damien Handicap ou de la consigne par l'entreprise Meteor. Grâce à l'implication des élus volontaires, une liste d'actions a été proposée et sera soumise aux mairies du territoire. Une charte sera mise en place afin de promouvoir les actions exemplaires qui seront mises en place dans les communes en matière de prévention des déchets en fonction des actions que celles-ci s'engageront à mettre en place. En parallèle, et afin de mieux connaître les pratiques en matière de prévention dans les mairies, un questionnaire a été envoyé aux communes, dont les résultats ont été présentés précédemment dans ce rapport.

2.6.3 Rencontre avec les autres acteurs

Associations

Deux réunions sous forme de groupes de travail ont été réalisées à destination des associations du territoire, notamment celles organisatrices d'événements. Ces rencontres ont permis de mieux comprendre les contraintes liées à l'organisation de manifestations et de proposer des actions de prévention adaptées aux besoins des associations. Au cours de ces réunions, l'association Éco-Manifestation Alsace a été présentée aux participants. Par ailleurs, une rencontre a été réalisée auprès de deux associations œuvrant dans la prévention des déchets sur le territoire : Damien Handicap et Emmaüs Haguenau.

Responsable de lieux accueillants des enfants

Une réunion a été programmée avec les responsables des structures. Des membres de crèches, du RAM (Relais Assistantes Maternelles), de l'ALEF, d'écoles et de périscolaires étaient présents. Les thèmes abordés se concentraient principalement sur les couches lavables, la fabrication de produits naturels, l'utilisation de serviettes pour les mains, etc. Les conclusions de cette rencontre sont retranscrites au chapitre 2.5.4 et 2.5.5 de ce diagnostic.

2.6.4 Concertation en interne

L'ensemble des agents de la collectivité a été invité à participer à deux ateliers collectifs organisés en septembre et octobre 2017. Durant ces ateliers, ils ont été amenés à travailler en petits groupes pour proposer des actions de prévention qui pourraient être mises en œuvres au sein de leur cadre de travail mais également sur l'ensemble du territoire. La quasi totalité des agents a participé à ces ateliers, montrant ainsi leur réel intérêt et motivation dans la réduction des déchets.



Membres de la CCES

Quelques membres de la CCES ont été rencontrés individuellement pour présenter la démarche du PLPDMA et pour connaître les actions qu'il serait potentiellement possible de mettre en place. C'est le cas du représentant de la mission Eau du Bassin de la Souffel, du correspondant de la Chambre de Consommation d'Alsace, d'Alsace Nature, etc.

2.7 Bilan

2.7.1 Constats majeurs du diagnostic

Atouts

- Si la collectivité a pris un peu de retard pour démarrer son PLPDMA, elle ne veut pas seulement répondre aux objectifs réglementaires mais souhaite faire de la prévention un axe prioritaire de sa politique de développement du service OM.
- La mise en place de la redevance incitative en 2012 a servi de déclencheur dans la conscience collective du territoire. Elle a eu un impact considérable sur la quantité d'OMR produite passant de 247 kg/hab./an en 2010 à 113 kg/hab./an en 2016, soit une réduction de plus de 50 %.
- Malgré l'uniformisation du passage à la collecte sélective en porte-à-porte au 01/07/2016, le refus de tri a diminué. Cela est dû à la présence de deux ambassadeurs de tri et au contrôle des bacs par les agents de collecte au moment du vidage des poubelles de tri.
- Le contrôle d'accès par badge dans les déchetteries et la mise en place d'une tarification basée sur le nombre de passages en déchetterie au 01/01/2017 a permis de réduire de 30 % le nombre de passages enregistrés entre 2016 et 2017.
- Le nouveau point vert ouvert à Ittenheim en janvier 2018 a été étudié pour prévoir éventuellement le broyage des déchets verts sur place et la mise à disposition du broyat.
- La CoCoKo participe depuis plusieurs années à la Semaine des Alternatives aux Pesticides (SAP) organisée par la Mission Eau du SDEA pour proposer au grand public divers ateliers liés à la prévention (compostage, jardinage naturel, conception de produits ménagers et cosmétiques naturels, fabrication de gîtes à insectes, etc.).
- L'ALEF, déjà très engagée dans la réduction des déchets, propose de nombreuses animations sur la prévention des déchets dans les périscolaires et cantines du territoire.
- Plusieurs relais d'informations et d'actions existent au sein de la CoCoKo via la MIK, l'EMK mais également l'office de tourisme.
- Un PETR a été adopté avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui permettra peut-être de mutualiser certaines actions du PLPDMA.
- Une animatrice jeunesse sera prochainement recrutée. Elle aura notamment pour mission d'encourager les jeunes à mettre en place des actions citoyennes qui pourront être orientées vers la prévention des déchets.
- Le PADD a été élaboré, il définit les orientations du PLUi qui est actuellement en cours d'élaboration.
- Un groupe local d'Alsace Nature propose et organise, avec le soutien logistique et financier de la CoCoKo, des animations à destination des scolaires via son animateur professionnel. Par ailleurs, l'association propose des soirées-débats ouvertes à tous, sur le thème de l'environnement.



Faiblesses

- Le développement durable et notamment la prévention des déchets est encore trop souvent abordé sous l'angle économique plutôt qu'environnemental au sein de la communauté de communes.
- La CoCoKo est le premier producteur de déchets verts du Bas-Rhin avec près de 165 kg/hab./an en 2016. La production de Déchets Occasionnels des Ménages (DOM) est élevée sur le territoire avec un ratio de 380 kg/hab./an en 2016.
- Ouverture d'un nouveau point vert à Ittenheim qui risque d'avoir une incidence sur les tonnages déposés sur le territoire, même si ce lieu est équipé d'une barrière de contrôle d'accès.
- Entre 2010 et 2016, il y a eu une augmentation de la production de Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) avec une évolution des ratios de 33 %, passant de 1,63 kg/hab./an à 2,16 kg/hab./an.
- Les actions d'éco exemplarité au sein de la ComCom sont encore trop frileuses et restent à développer. Il semble de plus exister une confusion entre la notion de prévention et de gestion des déchets.
- Les déchets des professionnels ainsi que les quantités déposées en déchetterie restent difficilement identifiables et mesurables par la CoCoKo. Certains corps de métier tels que les paysagistes utilisent les badges des particuliers pour évacuer les déchets verts en déchetterie ou les déposer dans les points verts.

Opportunités

- Des citoyens volontaires et prêts à s'investir : des ateliers participatifs ont été organisés par la ComCom en septembre 2017 où plus d'une soixantaine de personnes ont répondu présentes pour proposer des actions de prévention.
- Plusieurs acteurs du territoire tels que des élus, associations, responsables de structures d'accueil d'enfants, ont travaillé volontairement avec la CoCoKo pour définir des actions de prévention.
- Il existe de nombreuses associations dynamiques sur le territoire (plus de 350), qui sont des relais importants d'informations et d'actions. Elles sont à l'initiative de plusieurs événements sportifs et culturels dont certains rassemblent des milliers de personnes.
- Des écoles sensibles et engagées dans une démarche de réduction de leurs déchets. Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et des actions pour réduire les déchets produits par les goûters des enfants sont déjà en place dans certaines écoles.
- Des crèches engagées dans la réduction des déchets (produits bio, réflexions sur les couches et lingettes lavables, etc.) et l'utilisation de produits davantage éco-responsables.
- Obligation réglementaire d'élaborer un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) et de le mettre en oeuvre. Celui-ci viendra renforcer les actions mises en place dans le cadre du PLPDMA.
- La mission Eau du SDEA est l'un des partenaires privilégié de la Communauté de Communes du Kochersberg, l'animateur du territoire a un rôle fédérateur auprès des différents acteurs et structures du Kochersberg et de l'Ackerland.
- La Maison de la Nature Bruche-Piémont souhaiterait « investir » le territoire afin de réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement auprès du grand public et du public scolaire.



Menaces

- Un contrôle d'accès via les cartes de déchetteries va être mis en place sur la plateforme d'apport volontaire des déchets verts de Dettwiller au printemps 2018 suite à une croissance exponentielle depuis 2015 sur le Pays de Saverne. Il existe donc un risque, difficile à quantifier, de report de déchets verts vers la plateforme de la CoCoKo à Willgottheim, non gardée.
- Les leviers d'actions de la ComCom sur les entreprises et notamment la grande distribution pour les inciter à réduire leurs emballages ainsi que le gaspillage alimentaire sont très faibles.
- Le territoire est traversé au sud pour la RN4, ce qui occasionne des passages d'usagers externes à la ComCom. Ces passages occasionnent des nuisances (dépôts sauvages le long des routes et dans les bennes de tri du territoire). De plus, le projet de création d'un Grand Contournement Ouest (GCO) de Strasbourg risque d'amplifier ces nuisances.

Il apparaît que le flux prioritaire en matière de prévention de déchets soit celui des déchets verts et des biodéchets qui mérite à lui seul une analyse spécifique.

2.7.2 Analyse AFOM des déchets verts et des biodéchets

Ménages

Atouts	Faiblesses
La mise en place de la RI a incité de nombreux usagers à composter	Difficulté à sensibiliser les habitants vivants dans des logements collectifs au compostage
Peu de déchets putrescibles dans les poubelles OMR comparé à la moyenne nationale (34 kg sur la comcom contre 98 kg au niveau national) → chiffre en diminution de 5 kg depuis 2015 sur la ComCom	Plus gros producteur de déchets verts du Bas-Rhin
Dispositif d'aide à l'acquisition de composteurs	Les facilités de dépôts offerts par les points verts de proximité n'incitent pas à la gestion des déchets verts in situ
Ateliers compostage et jardinage au naturel proposés par la ComCom	Présence d'un point vert sans contrôle d'accès + ouverture d'un nouveau point vert avec contrôle des accès mais qui risque d'engendrer une hausse des flux de déchets verts
Mise en place d'un contrôle d'accès par badge en déchetteries	Sensibilisation insuffisante des habitants à la gestion différenciée des espaces verts et notamment à la gestion in situ des déchets verts
Présence d'un point vert permettant de réaliser des opérations ponctuelles de broyage et de mise à disposition du broyat (sensibilisation)	
Opportunités	Menaces
Des citoyens volontaires et prêts à s'investir	Risque d'un transfert de flux de déchets verts suite à la mise en place d'un contrôle d'accès au point vert sur le territoire voisin
Partenariat avec la Mission Eau du SDEA et présence d'un CINE qui souhaite investir le territoire	Territoire rural composé de nombreuses habitations avec de grands jardins générant beaucoup de déchets verts
	Les usagers ont de moins en moins de jardin potager ce qui peut présenter un frein pour le compostage domestique



Établissements publics (ComCom, communes, ...)

Atouts	Faiblesses
Mise en place d'un contrôle d'accès en déchetteries par badge	Plus gros producteur de déchets verts du Bas-Rhin
Présence d'un point vert permettant de réaliser des opérations ponctuelles de broyage et donc de récupérer le broyat	Sensibilisation insuffisante des agents et élus à la gestion différenciée des espaces verts et notamment à la gestion in situ des déchets verts
Mise à disposition gratuite des composteurs pour les communes qui le souhaitent	Les déchets verts représentent le principal flux de déchets produit par les communes
Présence de composteurs dans plusieurs établissements publics	
Plusieurs communes ont été labellisées « Commune nature » et ont pu bénéficier de formation sur la gestion différenciée des espaces verts	
Près de la moitié des communes compostent leurs déchets verts	
La tonte mulching est pratiquée par près de la moitié des communes	
Opportunités	Menaces
Des agents et élus motivés et volontaires	Les communes génèrent des quantités importantes de déchets verts pas toujours maîtrisables in situ (tonte de terrain de foot, etc.)
	La gestion des déchets verts in situ est souvent considérée comme plus contraignante que les apports en déchetteries/ points verts par les agents communaux

Professionnels

Atouts	Faiblesses
Mise en place d'un contrôle d'accès en déchetteries par badge	Plus gros producteur de déchets verts du Bas-Rhin
Les professionnels ne représentent qu'une faible part des passages en déchetteries et ne sont pas autorisés dans les points verts du territoire	Difficultés pour identifier les apports de déchets verts issus des professionnels + forte probabilité que des professionnels utilisent des badges de particuliers pour déposer les déchets verts (risques de dépôts de déchets professionnels sur les points verts, notamment sur les points verts sans contrôle d'accès)
Peu de professionnels redevables	Sensibilisation insuffisante des professionnels à la gestion différenciée des espaces verts
Opportunités	Menaces
Depuis le 1 ^{er} janvier 2016, la réglementation oblige les restaurateurs qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an à les trier	Méconnaissance de la législation par les particuliers et les professionnels en matière de gestion des déchets des professionnels
	Beaucoup de petites structures plus difficiles à sensibiliser que les gros professionnels



Enfance/jeunesse

Atouts	Faiblesses
Animations scolaires sur le gaspillage alimentaire	Faible présence de la communauté de communes auprès des écoles en matière de prévention
Actions éco exemplaire de l'ALEF en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les périscolaires	
Quelques écoles/périscolaires disposent d'un composteur et plusieurs écoles souhaitent s'équiper d'un composteur	
Opportunités	Menaces
Partenariat avec la Mission Eau du SDEA et présence d'un CINE qui souhaite investir le territoire	Contrairement au tri, la prévention n'apparaît pas encore dans les programmes scolaires
Présence d'organismes pouvant proposer des animations auprès des scolaires (Alsace Nature Kochersberg, Haies Vives d'Alsace, etc.)	Le corps enseignant est amené à beaucoup évoluer d'une année à l'autre
Le traitement des biodéchets des périscolaires et cantines est assuré par l'entreprise Agrivalor (Méthanisation) via un contrat privé avec l'ALEF	

2.8 Données de référence et potentiel d'évitement

2.8.1 L'étude MODECOM 2007

Le MODECOM (MéthODE de Caractérisation sur Ordures Ménagères) est une étude permettant de définir précisément la composition des Ordures Ménagères (OM) en classant les déchets selon 13 catégories et 39 sous-catégories. En 2007, une étude nationale a été réalisée par l'ADEME pour le compte du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT). Une première étude nationale avait déjà été menée en 1993. Afin d'avoir un résultat représentatif au niveau national, 100 communes ont été tirées au sort.



Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les principaux résultats de l'étude MODECOM 2007 concernant les Ordures Ménagères Résiduelles sont présentés ci-dessous. Pour rappel, les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), appelées parfois « poubelle grise », sont la part des ordures ménagères restant après les collectes sélectives. Elles sont produites par les ménages et les activités économiques et sont collectées par le service public d'élimination des déchets.

Tableau 16 : composition moyenne nationale des Ordures Ménagères Résiduelles et ratio produits en kg/hab./an
Source : ADEME, 2010. La composition des ordures ménagères et assimilés en France

Catégories MODECOM	Composition des ordures Ménagères Résiduelles	Production d'OMR (kg/hab./an)
Déchets putrescibles	30,93 %	97,2
Papiers	10,33 %	32,7
Cartons	5,69 %	18,0
Composites	1,69 %	5,4
Textiles	2,32 %	7,3
Textiles sanitaires	10,50 %	33,1
Plastiques	11,43 %	36,1
Combustibles NC	2,44 %	7,7
Verre	5,75 %	18,2
Métaux	2,87 %	9,1
Incombustibles NC	2,57 %	8,1
Déchets dangereux	0,81 %	2,5
Éléments fins < 20 mm	12,67 %	40,1
TOTAL	100,00 %	316,0

L'étude a démontré que 22 % du tonnage global des ordures ménagères résiduelles collectées par le service public en France (poubelle grise) provient des déchets des activités économiques, soit 4,4 millions de tonnes en 2007 (contre 0,7 % sur le territoire).

Les grandes catégories de déchets composant les OMR en 2007 sont les déchets putrescibles (30,93 %), les papiers/cartons (16,02 %), le verre (5,75 %), les plastiques (11,43 %), les textiles (12,82 %, dont les textiles sanitaires), les métaux (2,87 %) et les éléments fins (12,67 %).

Les déchets putrescibles sont issus en majorité des déchets alimentaires : les restes de cuisine représentent 22,82 % du gisement des ordures ménagères.

Les papiers sont composés majoritairement de journaux-magazines-revues et d'imprimés publicitaires.

Au niveau national, les opérations de prévention à travers le compostage individuel, le stop pub, les campagnes anti-gaspillage, la limitation des impressions bureautiques ou la collecte sélective des déchets dangereux des ménages éviteraient un gisement de 140,3 kg/hab./an comme le montre le tableau ci-après :



Tableau 17 : bilan des catégories de déchets pouvant faire l'objet d'opérations de prévention à la source
 Source : ADEME, 2010. La composition des ordures ménagères et assimilés en France

Action de prévention à la source	Sous-catégorie	Quantité présente dans les OMR (en kg/hab./an)
Compostage domestique	Déchets alimentaires (restes de cuisine)	99,5
	Déchets de jardin	14,9
Gestes anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés (sous emballage)	6,9
Stop-pub	Imprimés publicitaires	9,5
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	6,9
Collecte séparative des déchets dangereux	Déchets dangereux	2,6
TOTAL		140,3

Les déchets des déchetteries

En 2007, 10,8 millions de tonnes de déchets, ont été collectés en déchetteries en France, ce qui fait une production moyenne de 170 kg/hab./an.

Tableau 18 : bilan des apports en déchetteries en France en 2007

Flux de déchets	En kg/hab./an
Déchets verts	50,1
Gravats	49,1
Verre	0,4
DEEE	1,4
Déchets spéciaux	1,5
Métaux	8,8
Tout venant/encombrants	42,7
Bois	9,2
Cartons	4,4
Autres recyclables	0,2
Autres	2,4
Total apports en déchetteries	170,2

Les deux flux les plus importants en déchetteries sont les déchets verts (50 kg/hab./an contre 141 kg/hab./an sur la CoCoKo) et les gravats (49 kg/hab./an contre 64 kg/hab./an sur la CoCoKo). Ils sont suivis de près par le tout-venant/encombrants (43 kg/hab./an contre 52 kg/hab./an).



2.8.2 Caractérisations 2015 et 2018 des OMR de la CoCoKo

Protocole

En 2015 et 2018, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland a mandaté le bureau d'étude AUSTRAL Ingénierie et Environnement pour réaliser la caractérisation des OMR. Le tri a été réalisé sur deux mailles différentes. D'abord, les déchets ont été triés sur une table de maille de 100 mm puis sur une table de maille de 20 mm. Ces caractérisations ont été menées en suivant le protocole MODECOM (MéthODE de Caractérisation sur Ordures Ménagères). Quelques modifications ont été apportés au protocole par le bureau d'étude afin de le simplifier. Les déchets ont été classés en fonction des catégories et sous catégories décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : classement des déchets en fonction des catégories et sous catégories MODECOM

Catégories	Sous catégories	Contenu Cartons
Déchets fermentescibles	Déchets alimentaires compostables	Restes de préparation de repas : épluchures, légumes
	Restes de repas et déchets alimentaires non compostables domestique	Restes de repas cuisinés : pâtes, pain, viande, etc.
	Produits alimentaires non consommés	Produits non déballés
	Autres putrescibles	Litières, excréments
	Déchets de jardin	Gazon, branchages
Papiers	Papiers recyclables	Papiers d'emballage, bureautique, journaux, imprimés publicitaires etc.
	Autres papiers	Photos, papier peint
Cartons	Emballages cartons recyclables	Emballages de céréales, de biscuits etc.
	Autres cartons recyclables	
	Autres cartons	Boîtes alimentaires de fastfood, cartons souillés, etc.
Composites	Composites ELA	Briques alimentaires
	Autres composites	Emballages souples argentés, emballages multi-matériaux, capsules de café type Nespresso
Textiles	Textiles	
Textiles sanitaires	Textiles sanitaires	Couches, essuietout, serviettes hygiéniques, mouchoirs, etc.
Plastiques	Films polyoléfinés (PE et PP)	Sacs plastique, films et blisters
	Emballages plastiques recyclables (PET et PEHD)	Bouteilles et flacons eau, lait, gel douche, etc.
	Autres emballages plastiques non recyclables	Pots de yaourt, barquettes polystyrène, etc.
	Autres plastiques	Brosses à dents, stylos, jouets plastique, etc.



Catégories	Sous catégories	Contenu Cartons
Combustibles non classés	Emballages bois	Boîte de camembert
	Autres combustibles	Bois, cuir, sacs aspirateurs, cigarettes
Verre	Emballages en verre	
	Autres verres	Vitres, verres à boire
Métaux	Emballages métaux recyclables	Barquettes aluminium, canettes et conserves
	Autres métaux	Couverts, quincaillerie, etc.
Incombustibles non classés	Incombustibles	Céramique, porcelaine
Déchets spéciaux	Produits chimiques	
	Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	
	Piles et accumulateurs	
	Autres déchets ménagers spéciaux	Médicaments non vides
Éléments < 20 mm		

Résultats

Tableau 20 : résultats des caractérisations de 2015 et 2018 et évolution

Catégorie	Sous-catégorie	2015	2018	Évolution	
		kg/an/hab.	kg/an/hab.	en %	en ratio
Déchets fermentescibles	Déchets alimentaires compostables	25,4 kg/hab.	18,4 kg/hab.	3,9 %	1,0 kg/hab.
	Restes de repas et déchets alimentaires non compostables domestique		8,0 kg/hab.		
	Produits alimentaires non consommés	6,4 kg/hab.	5,0 kg/hab.	-22 %	-1,4 kg/hab.
	Autres putrescibles	5,1 kg/hab.	1,5 kg/hab.	-70 %	-3,6 kg/hab.
	Déchets de jardin	1,7 kg/hab.	1,4 kg/hab.	-20 %	-0. kg/hab.
Papiers	Papiers recyclable	5,4 kg/hab.	1,7 kg/hab.	-69 %	-3,7 kg/hab.
	Autres papiers	0,3 kg/hab.	3,5 kg/hab.	1 072 %	3,2 kg/hab.



Catégorie	Sous-catégorie	2015	2018	Évolution	
		kg/an/hab.	kg/an/hab.	en %	en ratio
Cartons	Emballages cartons recyclables	2,1 kg/hab.	1,6 kg/hab.	-24 %	-0,5 kg/hab.
	Autres cartons recyclables	0,6 kg/hab.	0,1 kg/hab.	-80 %	-0,5 kg/hab.
	Autres cartons	1,0 kg/hab.	1,0 kg/hab.	3 %	0,0 kg/hab.
Composites	Composites ELA	0,6 kg/hab.	0,4 kg/hab.	-37 %	-0,2 kg/hab.
	Autres composites	6,1 kg/hab.	3,2 kg/hab.	-47 %	-2,9 kg/hab.
Textiles		1,4 kg/hab.	1,8 kg/hab.	26 %	0,4 kg/hab.
Textiles sanitaires	Textiles sanitaires	22,8 kg/hab.	16,8 kg/hab.	-26 %	-6,0 kg/hab.
Plastiques	Films polyoléfinés (PE et PP)	9,7 kg/hab.	8,3 kg/hab.	-14 %	-1,4 kg/hab.
	Emballages en plastique recyclables (PET et PEHD)	1,2 kg/hab.	1,2 kg/hab.	4 %	0,0 kg/hab.
	Autres emballages en plastique non recyclables	7,5 kg/hab.	8,1 kg/hab.	8 %	0,6 kg/hab.
	Autres plastiques	1,0 kg/hab.	1,5 kg/hab.	54 %	0,5 kg/hab.
Combustibles non classés	Emballages bois	0,4 kg/hab.	0,1 kg/hab.	-70 %	-0,3 kg/hab.
	Autres combustibles	2,9 kg/hab.	3,6 kg/hab.	25 %	0,7 kg/hab.
Verre	Emballages verres	2,8 kg/hab.	1,7 kg/hab.	-38 %	-1,1 kg/hab.
	Autres verres	0,5 kg/hab.	0,1 kg/hab.	-79 %	-0,4 kg/hab.
Métaux	Emballages métaux recyclables	2,1 kg/hab.	1,4 kg/hab.	-33 %	-0,7 kg/hab.
	Autres métaux	0,5 kg/hab.	0,5 kg/hab.	-8 %	0,0 kg/hab.
Incombustibles non classés		1,0 kg/hab.	2,7 kg/hab.	167 %	1,7 kg/hab.
Déchets spéciaux	Produits chimiques	0,0 kg/hab.	0,0 kg/hab.		0,0 kg/hab.
	Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,0 kg/hab.	0,0 kg/hab.		0,0 kg/hab.
	Piles et accumulateurs	0,0 kg/hab.	0,0 kg/hab.		0,0 kg/hab.
	Autres déchets ménagers spéciaux	0,0 kg/hab.	0,0 kg/hab.		0,0 kg/hab.
Inférieurs à 20 mm		11,3 kg/hab.	11,7 kg/hab.	4 %	0,4 kg/hab.
TOTAL en kg		119,8 kg/hab.	105,5 kg/hab.	-12 %	-14,3 kg/hab.



En comparant les caractérisations de 2015 et 2018, on observe une diminution (en kg/hab./an) :

- De la collecte sélective de manière globale (verre, métaux, cartons) à l'exception des bouteilles et flacons en plastique qui restent stables
- Des textiles sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, etc.) de façon assez importante (-6kg/hab./an)
- Des produits alimentaires non consommés (-1,4 kg/hab./an)
- Des autres composites (dont les capsules de café) : -2,9 kg/hab./an.

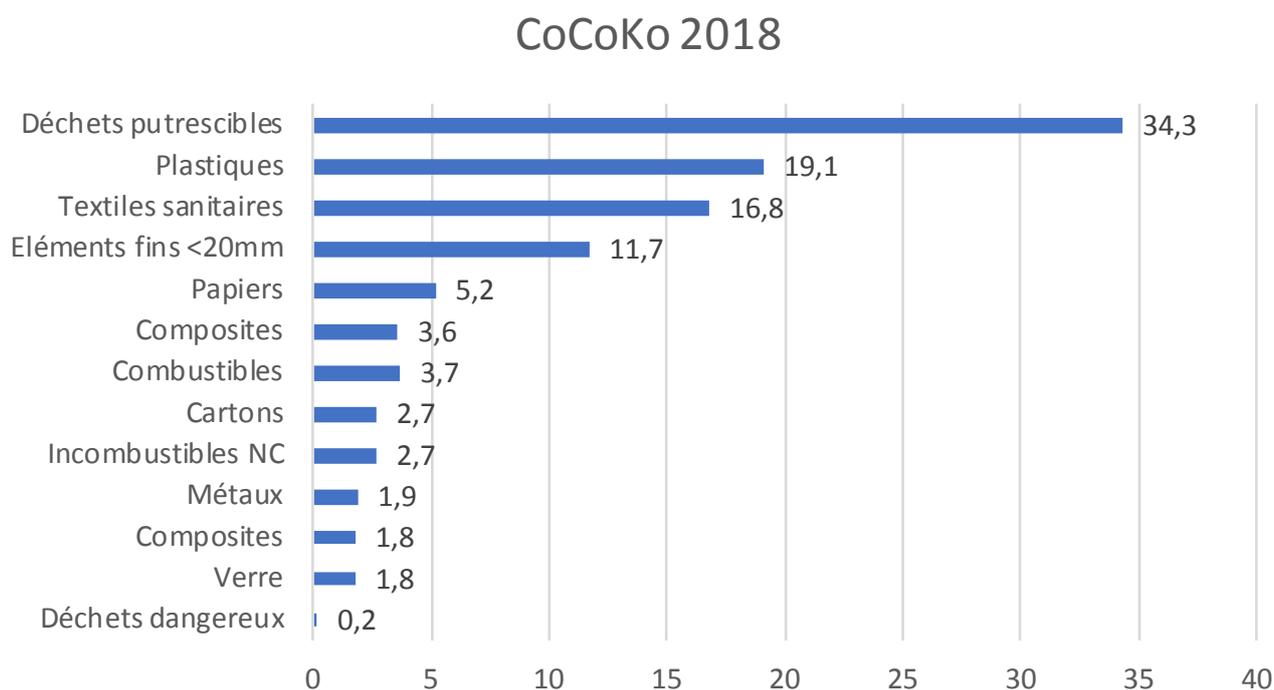
Cela semble indiquer que les usagers trient mieux en 2018 qu'en 2015.

Concernant les autres catégories de déchets, les ratios sont plutôt stables entre 2015 et 2018.

Aucune hausse n'est significative pour être signalée.



Figure 45 : résultats de la caractérisation 2018 en kg/hab./an



La caractérisation réalisée en 2018 a montré que les éléments majoritairement retrouvés dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont les déchets putrescibles (ou fermentescibles).

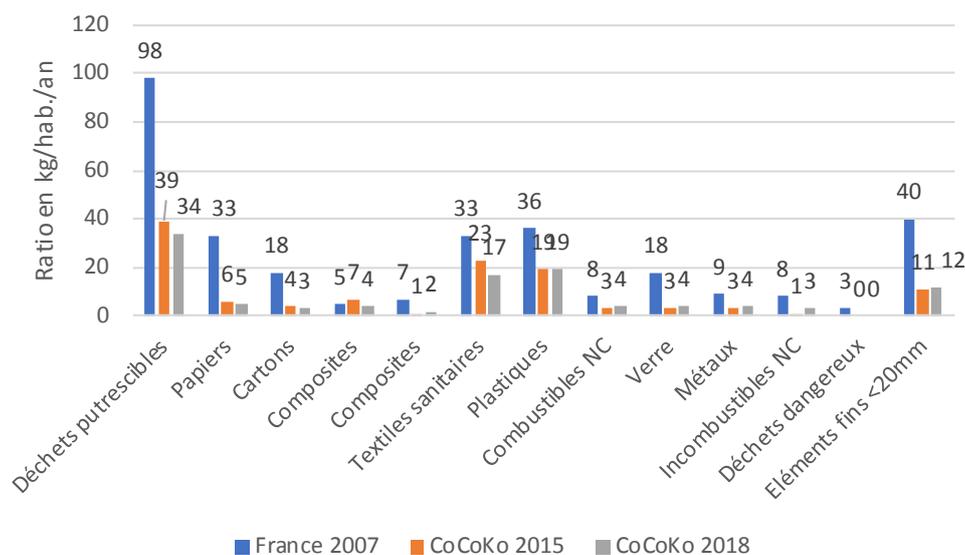
Ils représentent 34 kg/hab./an (contre 98 kg/hab./an au niveau national). Ces déchets englobent les déchets alimentaires compostables domestiquement, les restes de repas et les déchets alimentaires non compostables domestiquement, les produits alimentaires non consommés, les déchets de jardin et les autres putrescibles. Les plastiques, qui incluent les emballages recyclables, les films polyoléfinés, les emballages non recyclables et les autres plastiques, arrivent en deuxième position et représentent 19 kg/hab./an. (contre 36 kg/hab./an au niveau national).

Les textiles sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, etc.) représentent 17 kg/hab./an, contre 33 kg/hab./an au niveau national.

Les éléments fins représentent les éléments n'ayant pas été filtrés par la table de mailles de 20 mm ; chaque habitant du territoire en produit environ 12 kg/an (contre 40 kg/an au niveau national).

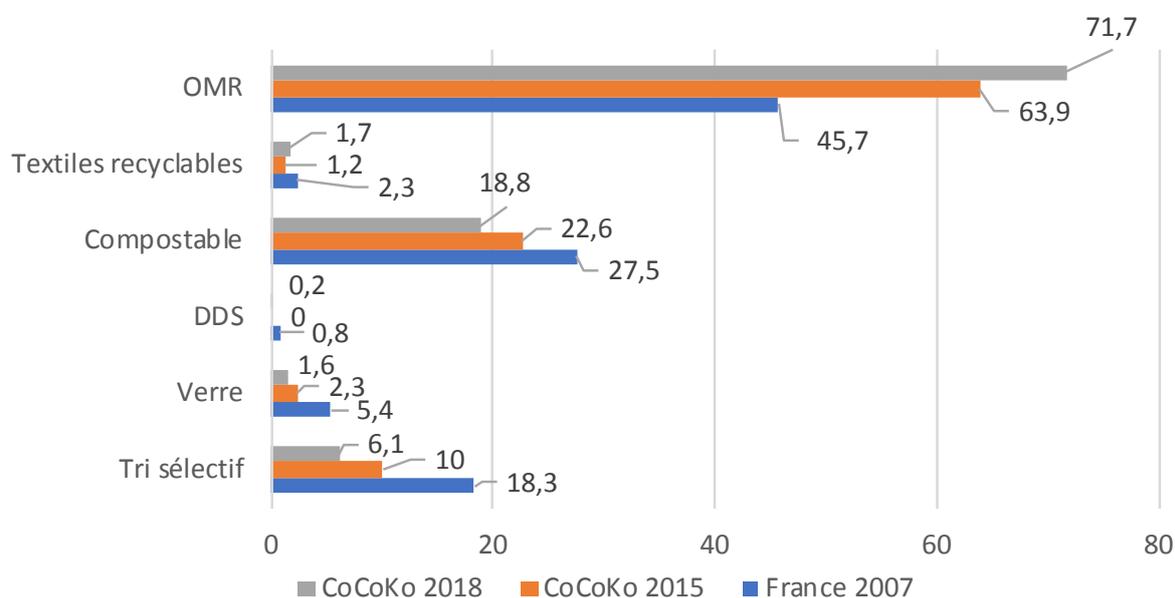


Figure 46 : comparaison entre la caractérisation nationale de 2007 et celles effectuées sur le territoire en 2015 et 2018



Lorsque l'on regroupe les éléments par catégorie, on observe que, conformément aux attentes, les déchets non recyclables et non valorisables représentent la majorité des OMR. Ce taux a augmenté sur le territoire entre 2015 et 2018. Les déchets qui représentent le tri sélectif sont en diminution depuis 2015, on peut donc en conclure que le tri a été amélioré. Ceci est lié à la présence de deux ambassadeurs du tri sur le terrain, depuis juillet 2016 qui rappellent à la population les consignes du tri et les accompagnent dans leur gestion. De même on observe une diminution du pourcentage du verre passant de 2,3 % en 2015 à 1,6 % en 2018. Les déchets compostables ont diminué depuis 2015, laissant supposer que le compostage est pratiqué par de plus en plus d'habitants. On peut en conclure que les habitants du territoire font des efforts de tri considérables et que cela porte ses fruits. Ceci est d'autant plus visible si on compare ces résultats avec les données nationales de 2007 où 54,34 % des déchets pourraient être valorisés ailleurs que dans la poubelle réservée aux OMR (contre seulement 28,34 % en 2018 sur la CCKA). Il y a donc actuellement peu de déchets recyclables présents dans les poubelles réservées aux OMR.

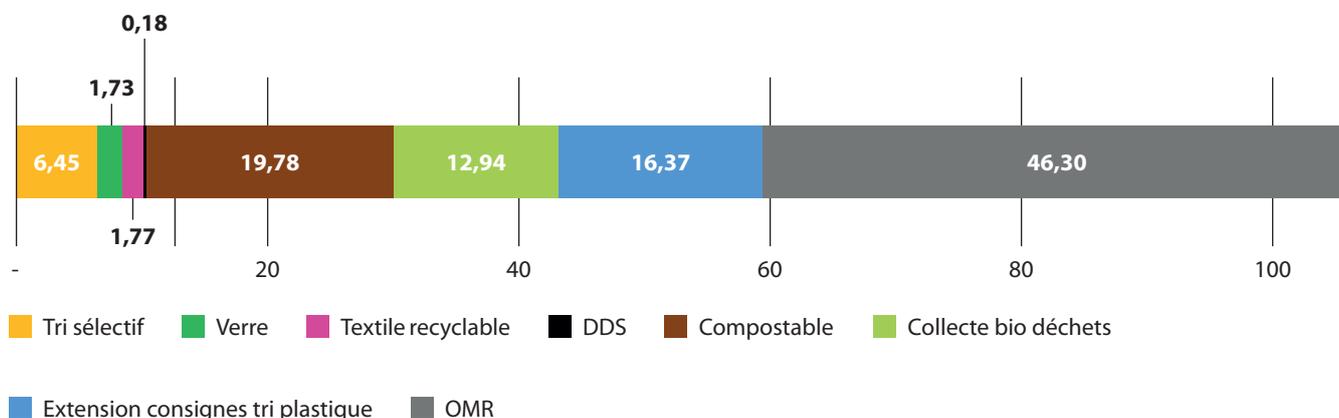
Figure 47 : regroupement des déchets par catégorie et comparaison en pourcentage entre la caractérisation nationale de 2007 et celles effectuées sur le territoire en 2015 et 2018



Potentiel valorisable

L'objectif d'une caractérisation est de déterminer la composition précise des OMR mais également le potentiel valorisable.

Figure 48 : potentiel valorisable par catégorie de déchets en kg/hab./an



Selon la caractérisation de 2018, sur les 105,5 kg/hab./an d'OMR collectés sur le territoire :

- 1,73 kg/hab./an de verre pourraient être apportés dans les 71 conteneurs à verre situés sur les PAV
- 6,45 kg/hab./an d'emballages recyclables et de papiers pourraient être déposés dans les poubelles de tri
- 1,77 kg/hab./an de textiles recyclables pourraient être apportés dans les conteneurs à vêtements situés sur les PAV
- 0,18 kg/hab./an de déchets dangereux (essentiellement des médicaments sur le territoire) pourraient être rapportés en pharmacie
- 12,94 kg/hab./an pourraient être valorisés organiquement par une collecte de biodéchets et 19,78 kg/hab./an pourraient être compostés domestiquement
- 16,37 kg/hab./an supplémentaires pourraient être jetés dans la poubelle de tri sélectif en cas d'adoption des extensions des consignes de tri à tous les plastiques.

Au total, 42,85 kg/hab./an, soit la moitié des déchets présentés dans la poubelle d'OMR, pourrait être valorisée autrement, dont plus de 10 kg/hab./an via les collectes actuellement proposées sur le territoire.

2.8.3 Gisements d'évitements et potentiel de réduction

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif national de réduction de la quantité de DMA de -10 % en kg/hab./an d'ici 2020. La collectivité souhaite se fixer un objectif de réduction plus ambitieux de -20 % de DMA en kg/hab./an. Compte tenu de la date de démarrage du PLPDMA, l'objectif de -20 % est fixé à l'échéance 2023 (par rapport à 2010).

Pour atteindre cet objectif, les DMA produits sur le territoire devront être réduits de 136 kg/hab./an. Le tableau ci-dessous indique les gisements prioritaires d'évitement qui ont été identifiés lors du diagnostic ainsi que le potentiel de réduction théorique estimé en fonction des gestes de prévention mis en place.

Données nécessaires à la compréhension du tableau (données 2016 INSEE) :

La population du territoire est de 24552 habitants

10 000 foyers sur le territoire

Un foyer du territoire est composé de 2,5 personnes en moyenne



Tableau 21 : Gisement d'évitements prioritaires et objectif de réalisation pour atteindre 136 kg/hab./an de réduction de déchets en 2023 (par rapport à 2010)

Gestes de prévention	Flux impactés	Personnes ciblées	Gisement d'évitement kg/hab./an*	Potentiel de réduction**		
				Hypothèses d'actions	kg/an	kg/hab./an
Promouvoir le broyage, le paillage, la tonte mulching	Déchets verts	Ménages, collectivités, professionnels	163,5	20 % des déchets verts sont détournée des déchetteries et points verts	682 546	27,8
	Encombrants et gravats	Ménages, professionnels	115,8	15 % détournés des déchetteries	464 033	6,3
Lutter contre le gaspillage alimentaire domestique	Biodéchets	Ménages	13	20 % des foyers qui réduisent le gaspillage alimentaire de moitié	17 186	0,7***
Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	Biodéchets	Professionnels de la restauration	13	10 professionnels de la restauration qui réduisent le gaspillage alimentaire de moitié	3683	0,15
Promouvoir le compostage domestique	Biodéchets	Ménages	18,4	10 % des ménages supplémentaires pratiquent le compostage	247 975	10,1***
Promouvoir le compostage partagé	Biodéchets	Ménages, collectivités, écoles, structures d'accueils d'enfants	18,4	15 sites équipés soit 135 foyers	34 373	1,4***
Promouvoir les couches lavables et les lingettes réutilisables	Textiles sanitaires	Ménages, professionnels de la petite enfance	16,8	1 crèche équipée de couches lavables. 10 % des ménages réduisent de 50 % les textiles sanitaires	22 097	0,9
Promouvoir l'achat en vrac et en filière courte	Déchets d'emballage	Ménages	2,4	10 % des consommateurs achètent en vrac	4910	0,2
Promouvoir l'eau du robinet	Bouteilles plastiques	Ménages	2,9	10 % des foyers supplémentaire boit l'eau du robinet	7365	0,3
Promouvoir la réutilisation, la réparation, le réemploi	DEEE	Ménages	9,20	10 % des DEEE détournées des déchetteries	19642	0,8
Réduire l'utilisation de papier dans les administrations publiques	Papier de bureau	Collectivités	62,4 kg/ employé par an	Réduction de 20 % de la consommation de papier	1228	0,05
Accompagner les éco événements	Ensemble des déchets	Associations, collectivités	606	Réduction de 0,05 % du gisement global des DMA	7365	0,3
Communication générale	Ensemble des déchets	Ménages, associations, collectivités, professionnels	606	Réduction de 2 % du gisement global des DMA	333 907	13,6
Autres actions (mise en place de la RI,...)	Ensemble des déchets	Ménages, associations, collectivités professionnels	606		1 802 117	73,4
Total (en kg/hab./an)					136	

* Sur la base des données issus des tonnages 2016, de la caractérisation OMR réalisée en 2018 et des études ADEME (étude d'évaluation des gisements d'évitements, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités).

** Sur la base des données issus des tonnages 2010

*** Source ADEME 2010



3. CONCLUSION

Le diagnostic du territoire permet d'identifier les flux de déchets sur lesquels le PLPDMA doit concentrer ses actions de prévention. Les déchets verts représentent le gisement le plus important du territoire avec un ratio de 163 kg/hab./an. Il semble indispensable d'agir prioritairement sur ce flux afin de diminuer les DMA.

Les OMR produits sur le territoire ont fortement diminué suite à la mise en place de la redevance incitative. Même si le ratio d'OMR est moins élevé sur le territoire que pour la moyenne départementale et nationale, des efforts supplémentaires pourront être envisagés notamment pour réduire les déchets fermentescibles et les textiles sanitaires.

La mise en oeuvre d'actions visant à réduire les déchets dangereux est également primordiale car leur évolution est croissante depuis 2010 (+33 % des ratios) et leurs impacts sur l'environnement, notamment sur la qualité des eaux du bassin de la Souffel, est considérable.

Plusieurs structures, associations, communes et particuliers du territoire ont déjà adopté des gestes de prévention et changé leurs comportements. Un accompagnement de la collectivité leur permettra de poursuivre leurs efforts et pourquoi pas de devenir des ambassadeurs de la prévention auprès d'autres structures. Bien souvent le partage d'expérience amène à certaines réflexions et changements d'habitudes.

Les actions de sensibilisation et d'information permettront de toucher une partie des habitants qui ne s'étaient jusque-là pas préoccupés de la prévention. Pour cela la collectivité pourra également s'appuyer sur les structures relais qui existent sur le territoire.

Les gestes de prévention déjà amorcés en interne et la mobilisation des agents de la collectivité lors des ateliers participatifs témoignent d'une réelle prise de conscience et d'une volonté d'agir collectivement en faveur de la réduction des déchets.

